



PROCES VERBAL DE REUNION

Ville de Neuville-aux-Bois

Le huit avril deux mil vingt-quatre à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 27

Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Yve MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Maryse AGUENIER, Cédric LASCOMBE, Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU, Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Pierre-Yves ROBERT, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Laurent BARTHON, Julia VAPPEREAU, Jean-Louis RICHARD, Tony EYMOZ, Patrick BOUERY.

Pouvoirs :

Raoul MARTINS ayant donné pouvoir à Eric AUBAILLY

Daniel DAUVILLIER ayant donné pouvoir à Karine BAUDU

Estelle BOEDEC ayant donné pouvoir à Marie-Noëlle MARTIN

Didier LE METTE ayant donné pouvoir à Jean-Louis RICHARD

Karine BAUDU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation du compte de gestion de l'exercice 2023, dressé par Mme la Comptable des Finances Publiques, vu et vérifié par la Direction Régionale des Finances le 04 mars 2024. Ci-dessous extrait des résultats budgétaires de l'exercice 2023 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 045044		NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PITHIVIERS		ETABLISSEMENT : NEUVILLE-AUX-BOIS	
Résultats budgétaires de l'exercice				Exercice 2023	
20000 - NEUVILLE-AUX-BOIS					
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RÉCETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	7 298 784,44	6 790 912,83	14 089 697,27		
Titres de recette émis (b)	2 594 145,33	5 300 410,49	7 894 555,82		
Réductions de titres (c)		50 840,89	50 840,89		
Recettes nettes (d = b - c)	2 594 145,33	5 249 569,60	7 843 714,93		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	4 241 894,66	5 197 268,54	9 439 163,20		
Mandats émis (f)	3 221 878,93	4 981 540,82	8 203 419,75		
Annulations de mandats (g)	1 080,00	87 199,74	88 279,74		
Depenses nettes (h = f - g)	3 220 798,93	4 894 341,08	8 115 140,01		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		355 228,52			
(h - d) Déficit	626 653,60		271 425,08		

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat
4 894 341,08€	5 249 569,60€	355 228,52€

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat
3 220 798,93€	2 594 145,33€	- 626 653,60€

Après avis de la Commission des finances du 02/04/2024, les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Mme la Comptable des Finances Publiques.

2 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Jean-Louis RICHARD, doyen d'âge, pour la présentation du Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Monsieur Jean-Louis RICHARD cède la parole, à son tour, à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation détaillée :

Monsieur Eric AUBAILLY expose :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	Résultat 2022	Affectation 1068	Résultat 2023	Résultat de clôture cumulé
Fonctionnement				
Recettes	1 842 989,05		5 249 569,60	7 092 558,65
Dépenses	0,00		4 894 341,08	4 894 341,08
RESULTAT	1 842 989,05	0,00	355 228,52	2 198 217,57
Investissement				
Recettes	2 177 698,21		2 594 145,33	4 771 843,54
Dépenses	0,00		3 220 798,93	3 220 798,93
RESULTAT	2 177 698,21	0,00	-626 653,60	1 551 044,61
Résultat global de clôture	4 020 687,26	0,00	-271 425,08	3 749 262,18

Le compte administratif 2023 dégage un excédent de fonctionnement de 355 228,52 € et un déficit d'investissement de 626 623,60 €.



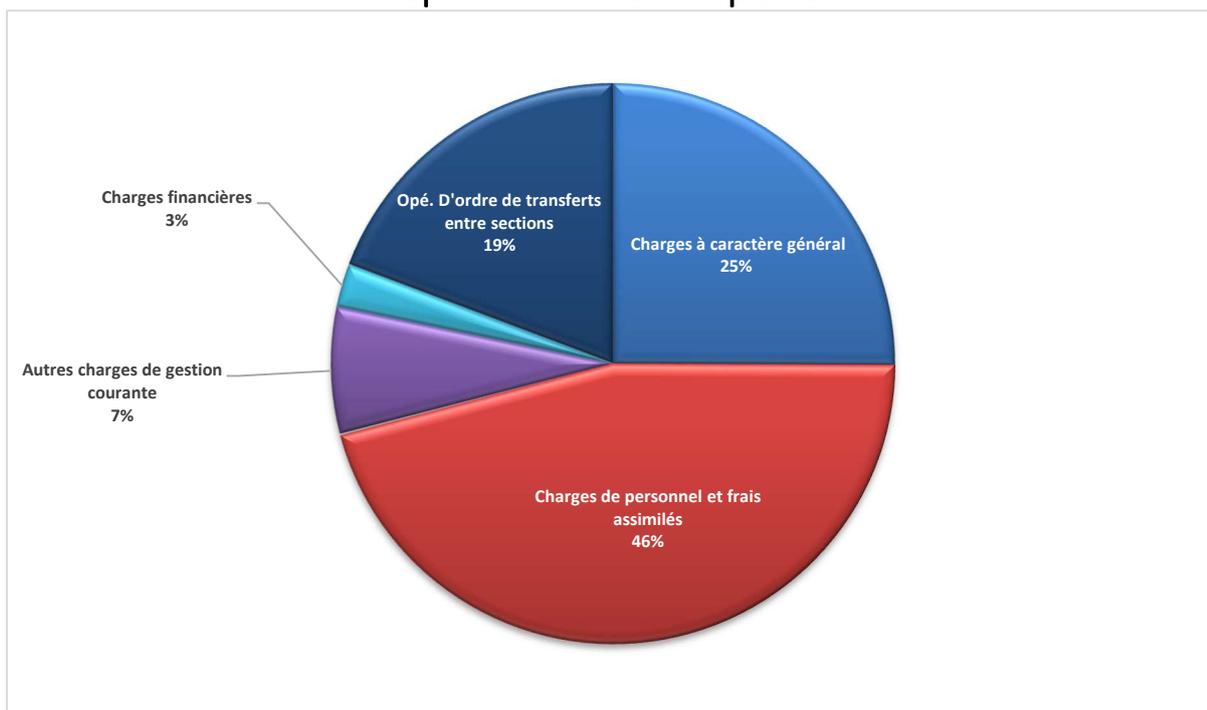
Année	Dépenses	Recettes	Résultat	Report N-1	Report N+1
2017	4 586 685,13 €	4 572 123,56 €	-14 561,57 €	960 230,85 €	945 669,28 €
2018	5 439 788,28 €	5 088 125,61 €	- 351 662,67 €	1 404 735,87 €	1 053 073,20 €
2019	5 657 786,18 €	5 698 207,95 €	40 421,77 €	1 053 073,20 €	1 093 494,97 €
2020	4 434 485,11€	4 652 317,14€	217 832,03 €	1 093 494,97 €	1 311 327,00 €
2021	4 206 084,15€	4 613 209,52 €	407 125,37 €	1 311 327,00 €	1 718 452,37 €
2022	4 650 430,41 €	4 774 967,09 €	124 536,68 €	1 718 452,37 €	1 842 989,05 €
2023	4 894 341,08 €	5 249 569,60 €	355 228,52 €	1 842 989,05 €	2 198 217,57 €

Augmentation des recettes courantes de 9,67 % et des dépenses de 5,60 %

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023
DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 206 084,15 €	4 650 430,41 €	5 094 268,54 €	4 894 341,08 €
DEPENSES REELLES	3 460 991,21 €	3 754 889,99 €	4 252 791,95 €	3 952 950,15 €
011 Charges à caractère général	1 146 759,97 €	1 224 932,00 €	1 409 066,20 €	1 227 378,19 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 836 478,14 €	2 045 478,84 €	2 241 500,00 €	2 241 060,73 €
014 Atténuations de produits	12 234,00 €	7 105,00 €	7 100,00 €	4 824,00 €
65 Autres charges de gestion courante	324 379,26 €	352 441,90 €	371 055,00 €	357 211,31 €
66 Charges financières	133 129,62 €	124 164,90 €	122 670,75 €	121 565,09 €
67 Charges exceptionnelles	8 010,22 €	767,35 €	5 000,00 €	910,83 €
68 Dotations aux amortissements et prov				
022 Dépenses imprévues			96 400,00 €	
DEPENSES D'ORDRE	745 092,94 €	895 540,42 €	841 476,59 €	941 390,93 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 092,94 €	895 540,42 €	841 476,59 €	941 390,93 €
023 Virement à la section d'investissement				

FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses



FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL

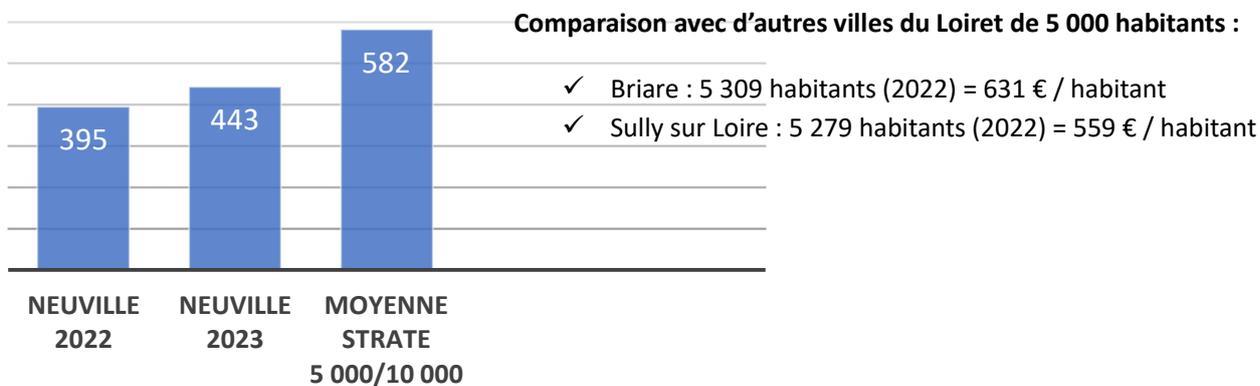
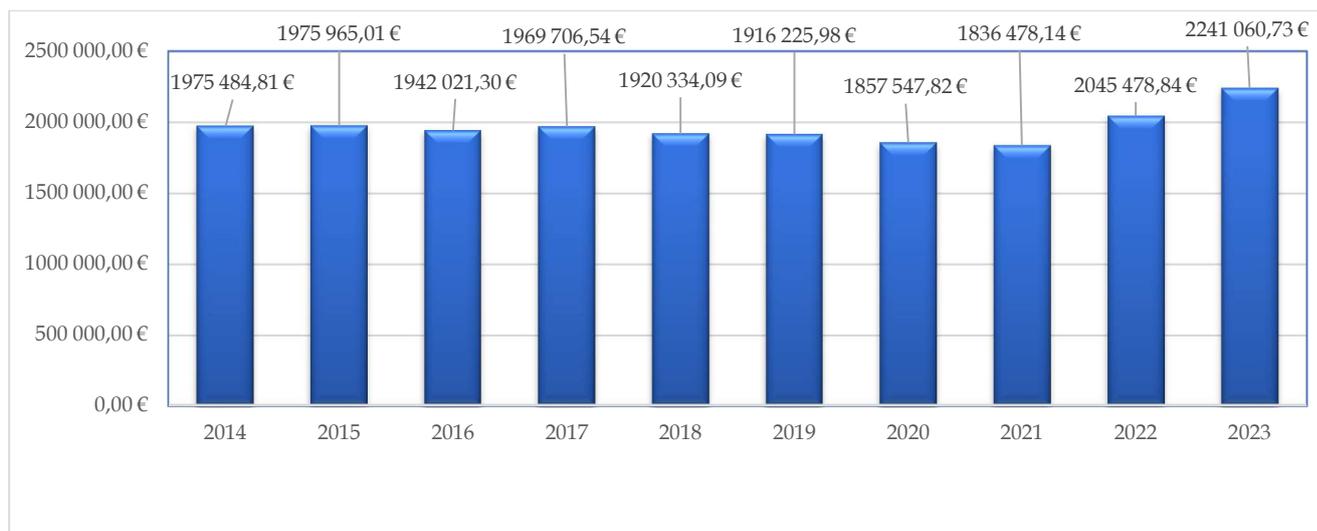
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023
charges a caractère général	1 033 775,53	1 146 759,97	1 224 932,00	1 409 066,20 €	1 227 378,19 €
60611 Eau et assainissement	9 499,91	14 794,09	19 128,59 €	16 200,00 €	16 735,01 €
60612 Energie - Electricité	202 619,25	214 401,42	303 619,09 €	371 000,00 €	253 294,70 €
60621 Combustibles	1 780,05	98,71	1 889,40 €	1 900,00 €	2 803,18 €
60622 Carburants	16 037,23	12 092,97	16 439,98 €	16 600,00 €	13 360,93 €
60623 Alimentation	96 187,68	146 977,37	162 787,07 €	179 100,00 €	186 718,88 €
60624 Produits de traitement					
60628 Autres fournitures non stocké	114 321,59	85 346,02	61 662,69 €	91 300,00 €	73 972,58 €
60631 Fournitures d'entretien	33 343,29	28 088,83	27 482,09 €	28 500,00 €	20 475,26 €
60632 Fournitures de petit équipt	13 825,47	15 323,25	13 661,18 €	14 600,00 €	28 821,67 €
60633 Fournitures de voirie	10 664,22	16 798,81	10 084,19 €	10 500,00 €	9 737,15 €
60636 Vêtements de travail	5 494,28	12 251,14	2 207,77 €	7 400,00 €	10 613,13 €
6064 Fournitures administratives	18 286,11	13 766,47	17 170,48 €	17 000,00 €	18 332,04 €
6065 Livres, disques, ...(médiathèq)	5 894,69	7 703,21	6 259,30 €	9 000,00 €	7 068,36 €
6067 Fournitures scolaires	16 057,05	19 521,17	18 397,53 €	20 311,00 €	16 215,94 €
6068 Autres matières et fournitures					
6071 Compteurs					
611 Contrats de prestations de servic	29 651,85	28 411,67	26 760,13 €	20 000,00 €	31 211,18 €
6122 Crédit-bail mobilier	20 059,20	20 059,20	15 044,40 €	0,00 €	
6132 Locations immobilières				3 600,00 €	4 620,00 €
6135 Locations mobilières	2 909,57	9 105,36	12 205,89 €	30 000,00 €	31 860,89 €
61521 Terrains	42 803,72	81 748,96	50 560,29 €	90 000,00 €	96 932,58 €

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023
615221 Entretien et réparations bât publics	31 299,34	64 771,16 €	90 349,22 €	93 400,00 €	18 593,71 €
615228 Entretien et réparations d'autres bât	11 477,80	4 527,10 €	838,30 €	6 200,00 €	7 376,28 €
615231 Entretien et réparations des voiries	8 316,00	13 013,60 €	0,00 €	7 400,00 €	2 040,00 €
615232 Entretien et réparations des réseaux	29 176,56	13 927,32 €	16 024,61 €	16 600,00 €	13 503,01 €
61524 Bois et forêts					
61551 Matériel roulant	25 203,97	26 692,09 €	26 003,50 €	26 000,00 €	17 298,07 €
61558 Autres biens mobiliers	2 104,58	8 096,01 €	5 698,33 €	7 200,00 €	4 250,60 €
6156 Maintenance	53 149,60	50 521,78 €	64 416,09 €	60 800,00 €	74 422,40 €
616 Primes d'assurance					
6161 Multirisques	30 018,52	31 693,95 €	32 950,72 €	37 068,00 €	36 189,85 €
6162 Assurance obligatoire dommage-construction					
6168 Autres primes d'assurances	592,00	465,49 €	507,79 €	551,20 €	551,20 €
617 Etudes et recherches					
6182 Documentation générale et technique	8 768,86	2 763,01 €	2 711,79 €	2 800,00 €	2 442,98 €
6184 Versements à des organismes de formation	1 944,00	18 480,00 €	9 999,20 €	10 000,00 €	14 540,00 €
6185 Frais de colloques et séminaires	95,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	665,00 €
6188 Autres frais divers	358,20	798,08 €	3 199,69 €	1 000,00 €	819,59 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	450,00	450,00 €	574,98 €	550,00 €	550,00 €
6226 Honoraires	13 160,83	9 742,26 €	8 834,40 €	4 000,00 €	3 780,00 €
6227 Frais d'actes et de contentieux		182,73	595,21 €	2 000,00 €	854,99 €

6228 Divers	59 466,32	55 996,66 €	40 890,09 €	51 359,00 €	51 875,80 €
6231 Annonces et insertions	1 207,51	0,00 €	3 787,56 €	5 000,00 €	5 172,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	21 037,62	25 309,56 €	52 707,30 €	51 640,00 €	52 220,30 €
6236 Catalogues et imprimés	13 044,30	11 795,64 €	8 915,03 €	9 150,00 €	4 310,60 €
6237 Publications	10 550,00				
6238 Divers	741,60				
6247 Transports collectifs	48,00	1 230,00 €	4 373,00 €	4 460,00 €	2 334,00 €
6251 Voyages et déplacements	0,00	4,00 €	82,20 €	100,00 €	761,75 €
6256 Missions	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6257 Réceptions					
6261 Frais d'affranchissement	10 774,14	11 808,13 €	11 450,88 €	11 040,00 €	9 282,69 €
6262 Frais de télécommunications	23 625,64	22 111,49 €	19 222,13 €	20 100,00 €	19 817,38 €
627 Services bancaires et assimilés	146,00	151,96 €	1 174,05 €	200,00 €	171,03 €
6281 Concours divers (cotisations...)	10 913,76	11 187,70 €	12 087,04 €	12 500,00 €	18 199,93 €
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts ...)	479,86	479,86 €	479,86 €	500,00 €	496,09 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	3 438,98	10 804,41 €	13 658,46 €	14 500,00 €	15 798,26 €
6284 Redevances pour services rendus					
62876 Remboursement de frais au GFP de rattachement				2 227,00 €	2 227,00 €
6288 Autres services extérieurs	3 326,65	3 886,30 €	8 057,50 €	4 710,00 €	3 994,20 €
63512 Taxes foncières	19 242,00	19 515,00 €	19 983,00 €	19 000,00 €	20 066,00 €
6354 Droits d'enregistrement et de timbre					
6355 Taxes et impôts sur les véhicules		48,76 €			

FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

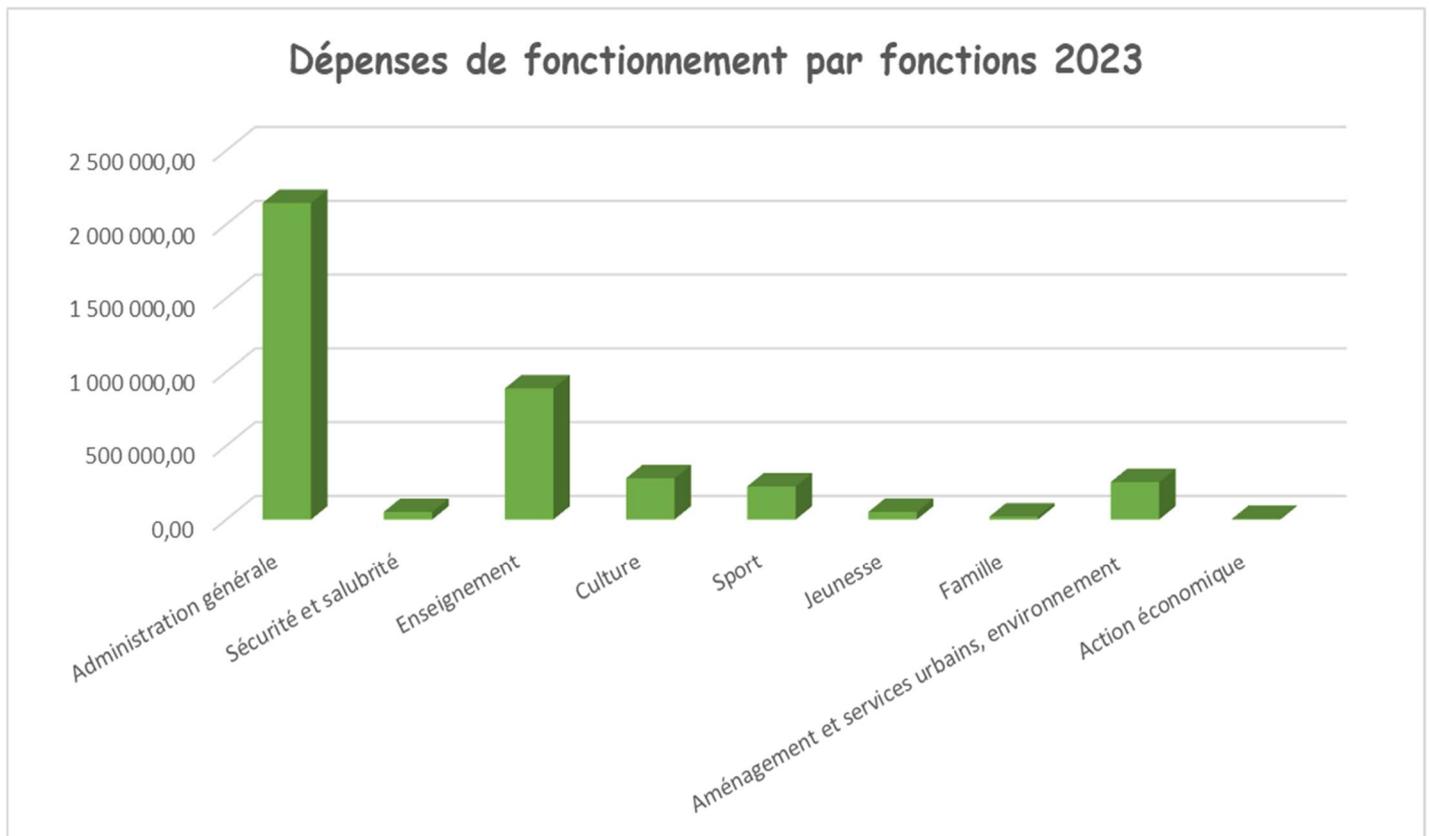
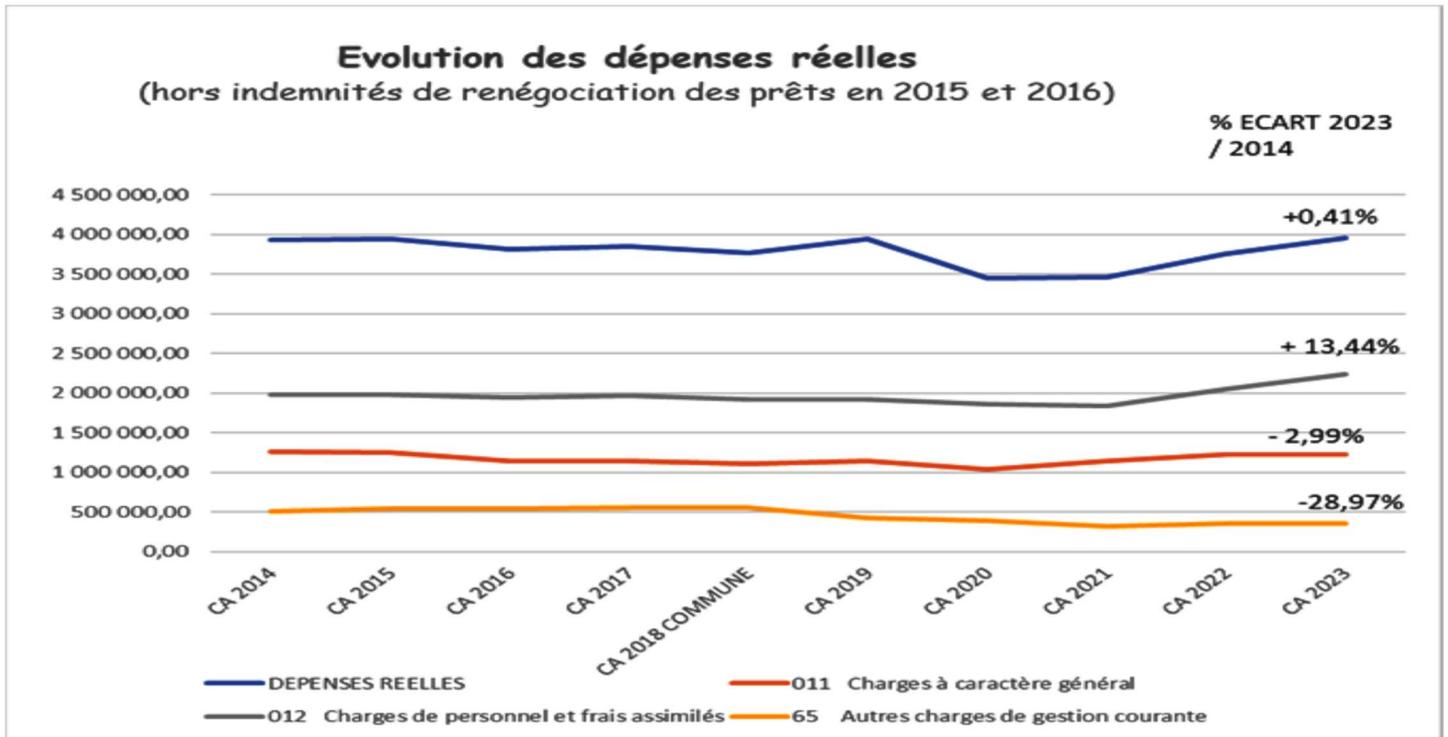


Evolution des charges de personnels

- ✓ Des agents recenseurs
- ✓ De l'incidence en année pleine des recrutements 2022
- ✓ Des recrutements au cours de l'année 2023
- ✓ De la hausse du SMIC au 01/05/2023
- ✓ De l'incidence en année pleine de la hausse du point d'indice de 3.5% en juillet 2022
- ✓ De la hausse du point d'indice de 1.5% en juillet 2023
- ✓ De la hausse d'indices majorés (jusqu'à 9 points) au 01/07/2023
- ✓ Du relèvement du minimum de traitement
- ✓ De la hausse de l'IFSE
- ✓ De l'augmentation de l'assurance du personnel
- ✓ Des avancements d'échelons et de grades

FONCTIONNEMENT

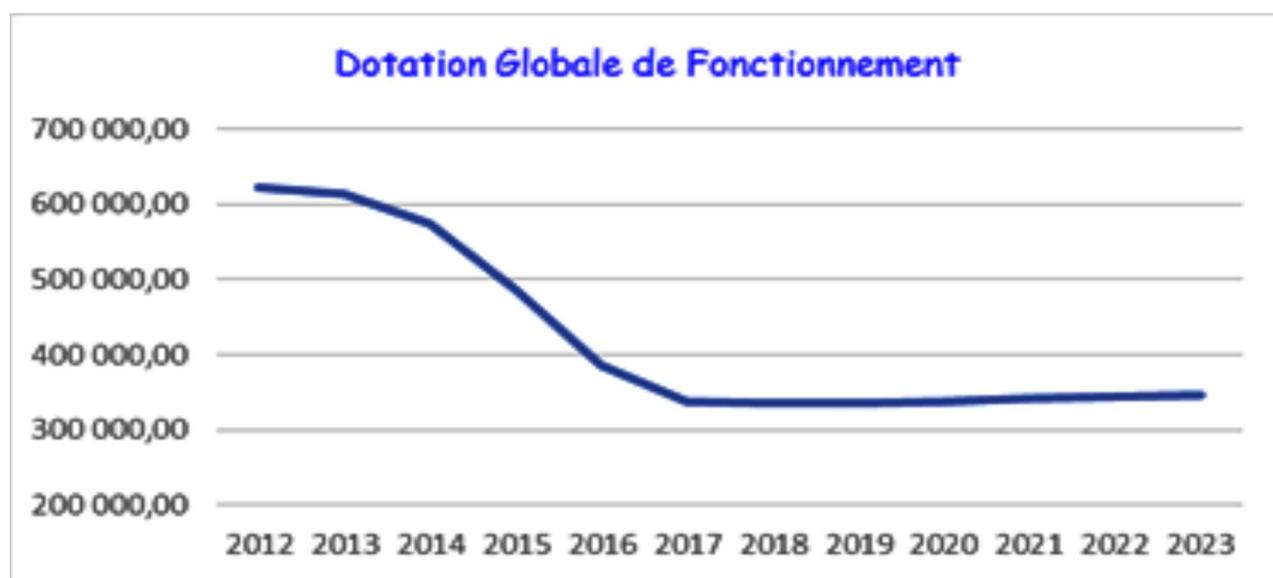
Dépenses

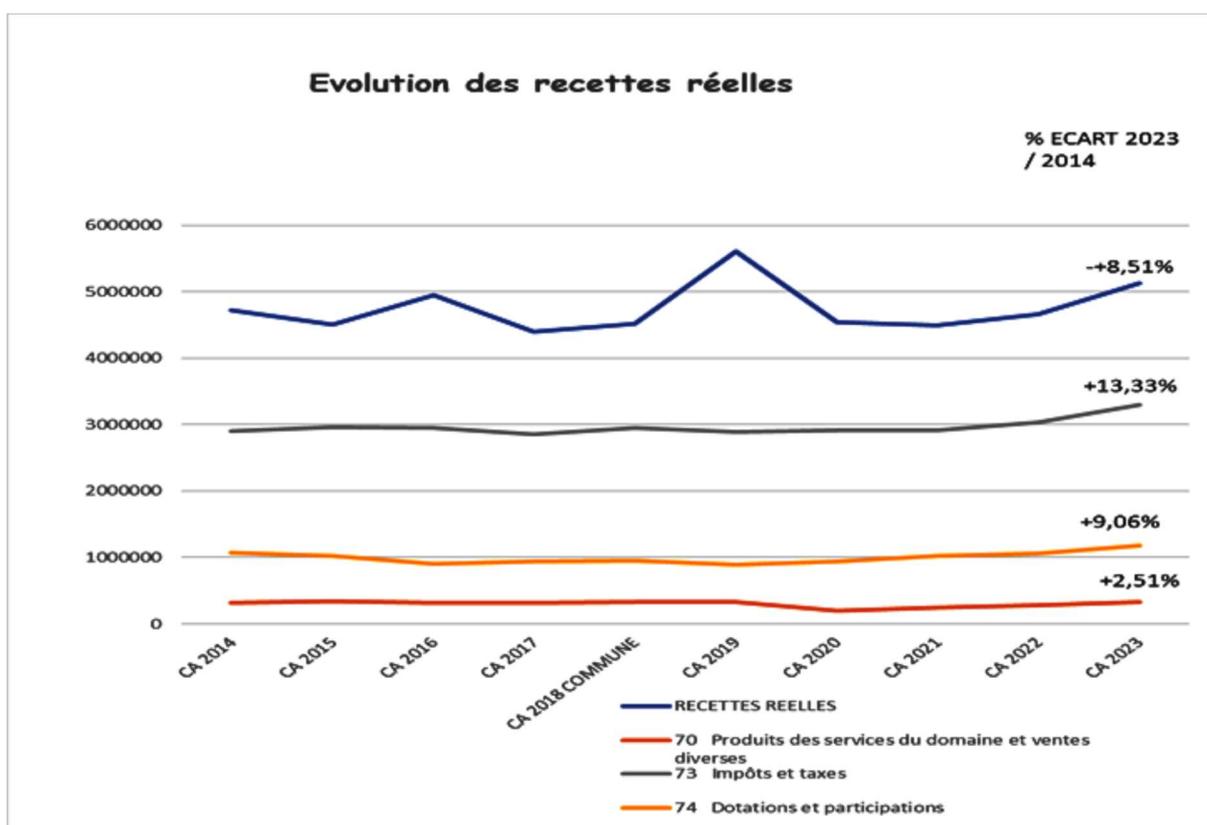
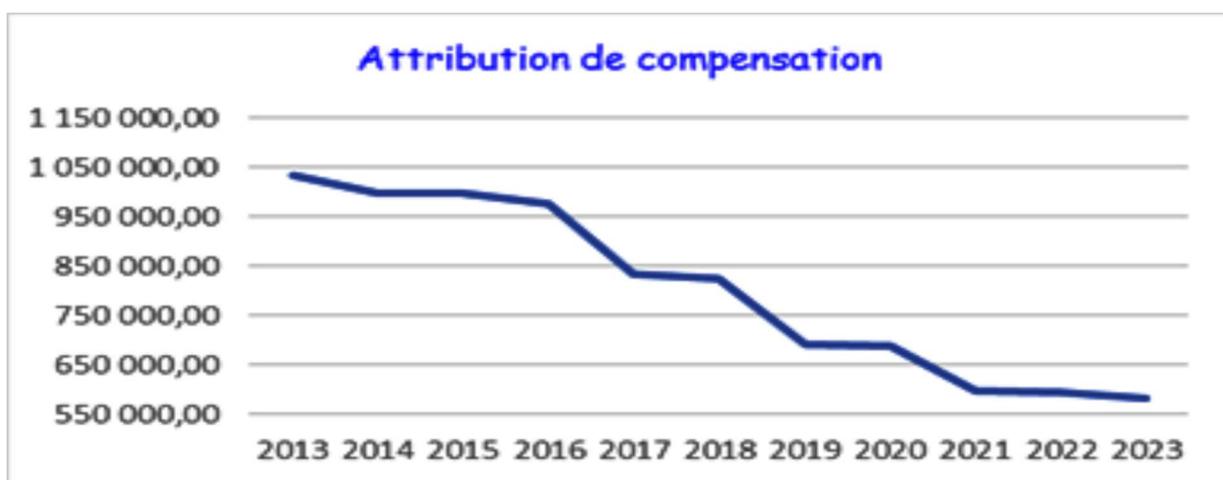
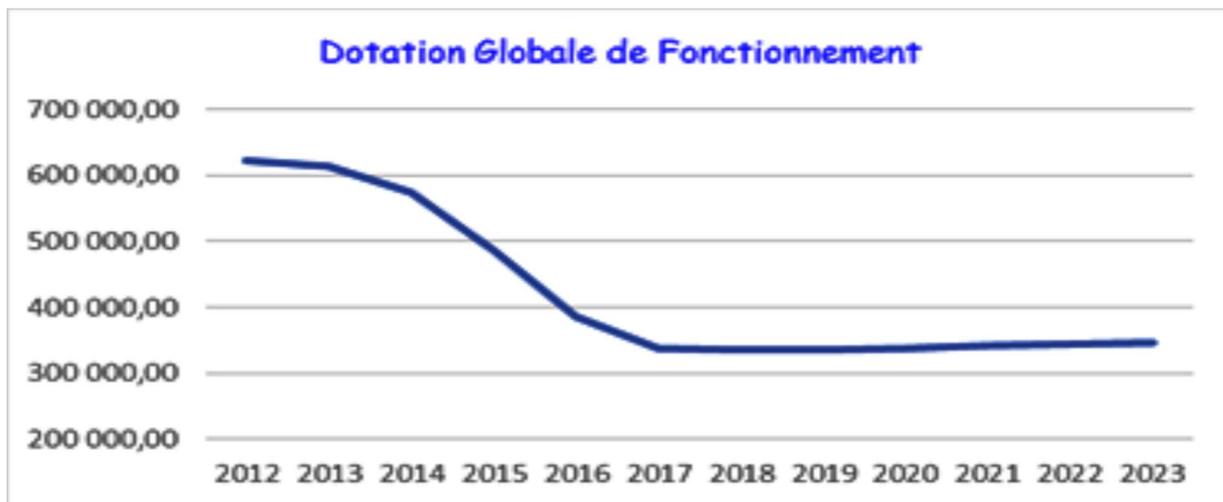


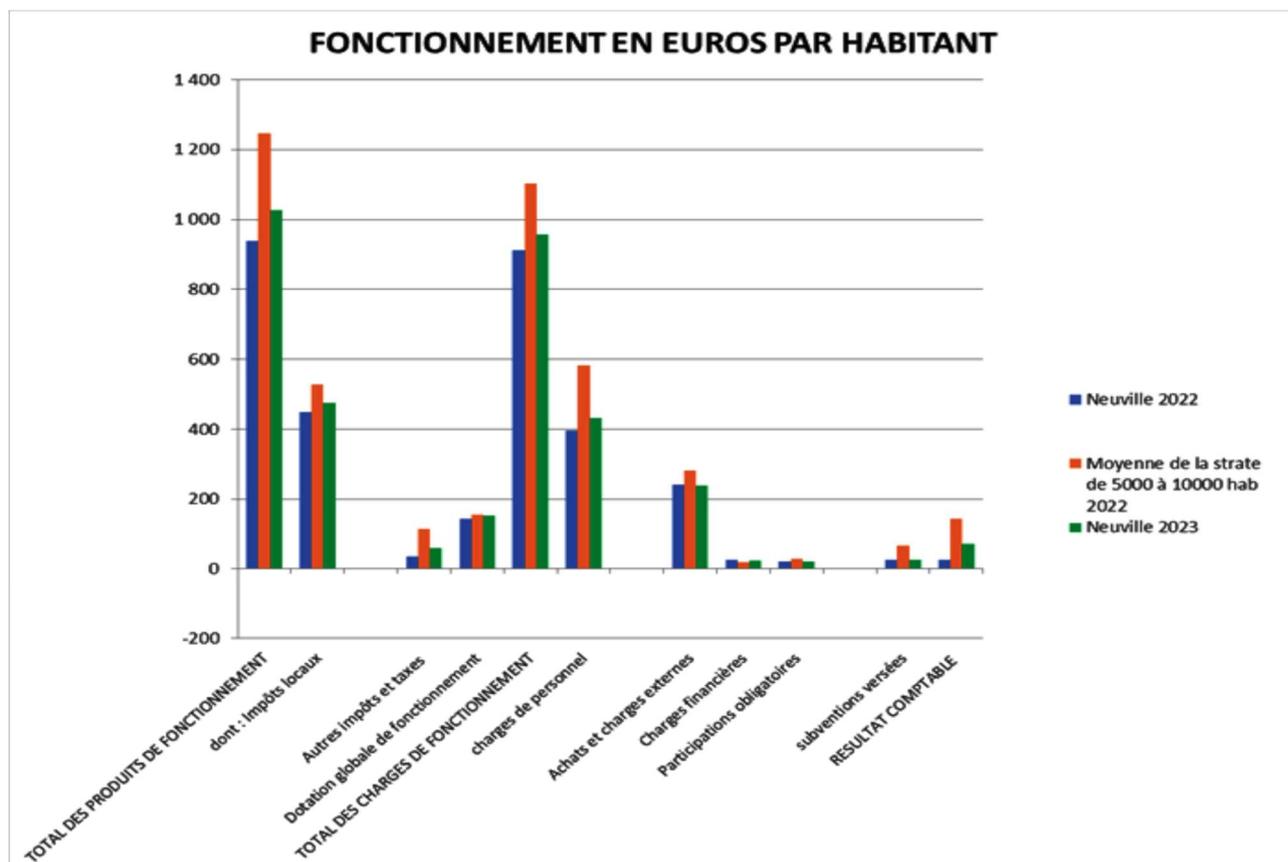
FONCTIONNEMENT

Recettes

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 613 209,52 €	4 774 967,09 €	4 844 923,78 €	5 249 569,60 €
RECETTES REELLES	4 491 095,22 €	4 655 896,44 €	4 717 288,81 €	5 121 934,63 €
013 Atténuation de charges	94 757,87 €	58 666,37 €	43 100,00 €	54 752,41 €
70 Produits des services du dom.. et ventes div..	250 784,73 €	277 067,61 €	323 600,00 €	326 982,93 €
73 Impôts et taxes	2 916 509,06 €	3 032 393,60 €	3 107 332,00 €	3 292 271,44 €
74 Dotations et participations	1 023 720,70 €	1 056 725,47 €	1 092 174,00 €	1 174 015,83 €
75 Autres produits de gestion courante	119 699,08 €	85 967,55 €	78 200,00 €	99 154,64 €
76 Produits financiers	51 824,39 €	141 226,00 €	32 213,42 €	32 213,42 €
77 Produits exceptionnels	33 799,39 €	3 493,84 €	10 000,00 €	113 183,04 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	356,00 €	30 669,39 €	29 360,92 €
79 Transferts de charges				
RECETTES D'ORDRE	122 114,30 €	119 070,65 €	127 634,97 €	127 634,97 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	122 114,30 €	119 070,65 €	127 634,97 €	127 634,97 €
POUR INFO				
REPORT				
R 002	1 311 327,00 €	1 718 452,37 €	1 842 989,05 €	1 842 989,05 €
Total général	5 924 536,52 €	6 493 419,46 €	6 687 912,83 €	7 092 558,65 €







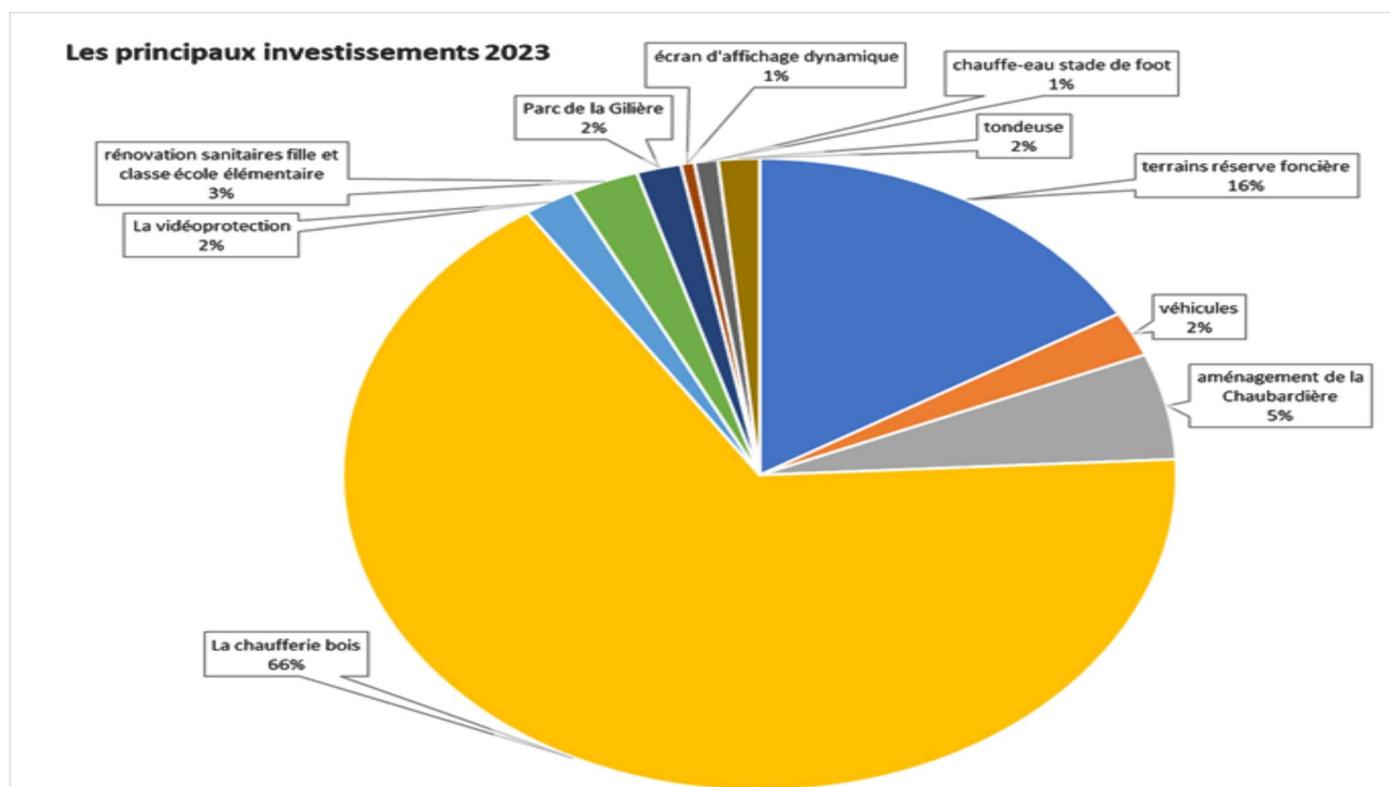
Evolution des résultats

ANNEE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	REPORT N-1	REPORT N+1	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
2014	957 791,86	1 850 802,69	893 010,83	-406 817,92	486 192,91	892 108,67	377 342,21
2015	3 647 704,85	3 355 545,58	-292 159,27	486 192,91	194 033,64	608 238,72	245 264,21
2016	4 372 350,45	4 267 898,56	-104 451,89	194 033,64	89 581,75	491 299,30	237 737,95
2017	1 384 291,09	1 358 979,06	-25 312,03	89 581,75	64 269,72	276 210,67	120 990,95
2018	970 612,20	1 194 276,68	223 664,48	229 906,10	453 570,58	103 553,44	184 396,75
2019	1 599 026,33	2 518 443,12	919 416,79	454 300,74	1 373 717,53	296 741,01	197 538,75
2020	794 537,89	1 310 931,72	516 393,83	1 373 717,53	1 890 111,36	463 716,36	203 118,08
2021	1 390 228,07	1 257 132,64	-133 095,43	1 890 111,36	1 757 015,93	288 993,87	509 882,55
2022	972 051,63	1 392 733,91	420 682,28	1 757 015,93	2 177 698,21	198 254,56	1 587 117,55
2023	3 220 798,93	2 594 145,33	-626 653,60	2 177 698,21	1 551 044,61	482 915,55	1 989 118,14

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 390 228,07 €	972 051,63 €	4 241 894,66 €	3 220 798,93 €	481 978,57 €
DEPENSES REELLES	1 268 113,77 €	852 980,98 €	4 114 259,69 €	3 093 163,96 €	481 978,57 €
Immobilisations incorporelles	38 958,97 €	38 691,93 €	56 650,00 €	17 439,85 €	
Immobilisations corporelles	946 925,02 €	475 192,33 €	1 764 177,91 €	911 124,37 €	461 841,79 €
Immobilisations en cours	20 529,60 €	70 996,73 €	1 980 295,60 €	1 857 596,16 €	20 136,78 €
Emprunts et dettes assimilées	261 700,18 €	268 099,99 €	307 003,58 €	307 003,58 €	
Dépenses imprévues			6 132,60 €		
Dotations, fonds divers,					
Autres immobilisations					
DEPENSES D'ORDRE	122 114,30 €	119 070,65 €	127 634,97 €	127 634,97 €	
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	122 114,30 €	119 070,65 €	127 634,97 €	127 634,97 €	
041 Opé. Patrimoniales					

Les principaux investissements en 2023 :

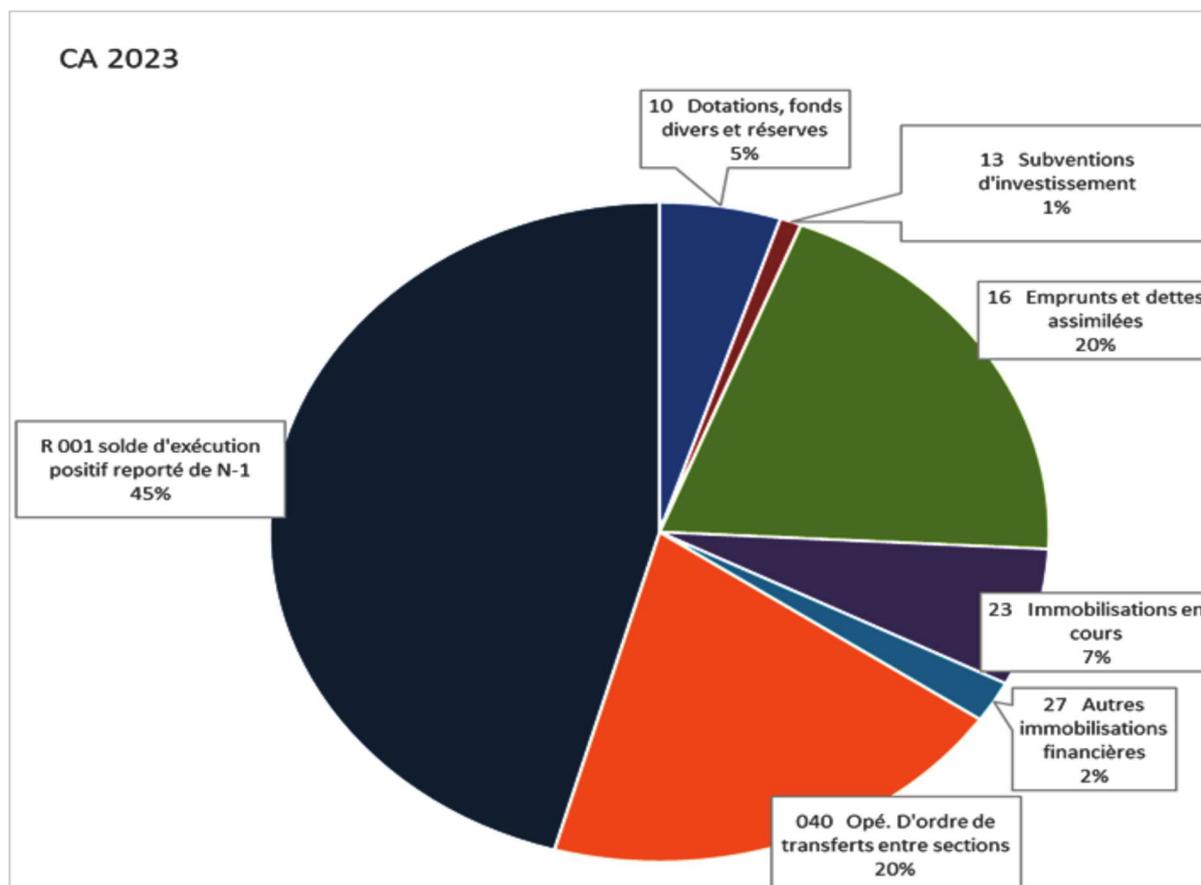
- Les terrains pour la réserve foncière
- Les véhicules : Citroën C1 et utilitaire Crafter
- L'aménagement de la Chaubardièrre : Centre Technique Municipal
- La chaufferie bois
- La vidéoprotection
- La rénovation sanitaires fille et classe école élémentaire
- L'aménagement du parc de la Gilière
- L'écran d'affichage dynamique
- Le chauffe-eau du stade de foot
- L'achat d'une tondeuse



INVESTISSEMENT

Recettes

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 257 132,64 €	1 392 733,91 €	5 121 086,23 €	2 594 145,33 €	1 989 118,14 €
RECETTES REELLES	512 039,70 €	497 193,49 €	4 279 609,64 €	1 652 754,40 €	1 989 118,14 €
Dotations, fonds divers et réserves	288 319,76 €	170 910,14 €	746 124,00€	240 465,03 €	
Subventions d'investissement	128 895,34 €	180 300,65 €	2 352 886,99€	42 283,00 €	1 989 118,14 €
Emprunts et dettes assimilées		50 000,00 €	950 000,00€	950 000,00 €	
Produits de cession			133 400,00€		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours				322 807,72 €	
Autres immo.. financières	94 824,60 €	95 982,70 €	97 198,65€	97 198,65 €	
RECETTES D'ORDRE	745 092,94 €	895 540,42 €	841 476,59€	941 390,93 €	
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 092,94 €	895 540,42 €	841 476,59€	941 390,93 €	
041 Opé. Patrimoniales					
POUR INFO					
REPORT	1 890 111,36 €	1 757 015,93 €	2 177 698,21€	2 177 698,21€	
R 001 Solde exécution positif reporté	1 890 111,36 €	1 757 015,93 €	2 177 698,21€	2 177 698,21€	
Total général	3 147 244,00 €	3 149 749,84 €	7 298 784,44 €	4 771 843,54 €	



Les recettes d'investissement 2023 :

➤ FCTVA :	106 038.39 €
➤ Taxes d'aménagement:	134 426.64 €
➤ Subventions reçus:	42 283.00 €
➤ Emprunt:	950 000.00 €
➤ Avances sur immobilisations:	322 807.72 €
➤ Remboursement capital emprunt par la CCF:	97 198.65 €
➤ Ecritures de cession d'immobilisation:	103 000.00 €
➤ Amortissements:	820 302.18 €
➤ Pénalités renégociation dette:	18 088.75 €
➤ Solde positif de 2022:	2 177 698.21 €

	4 771 843.54 €

Les subventions reçues en 2023 concernent :

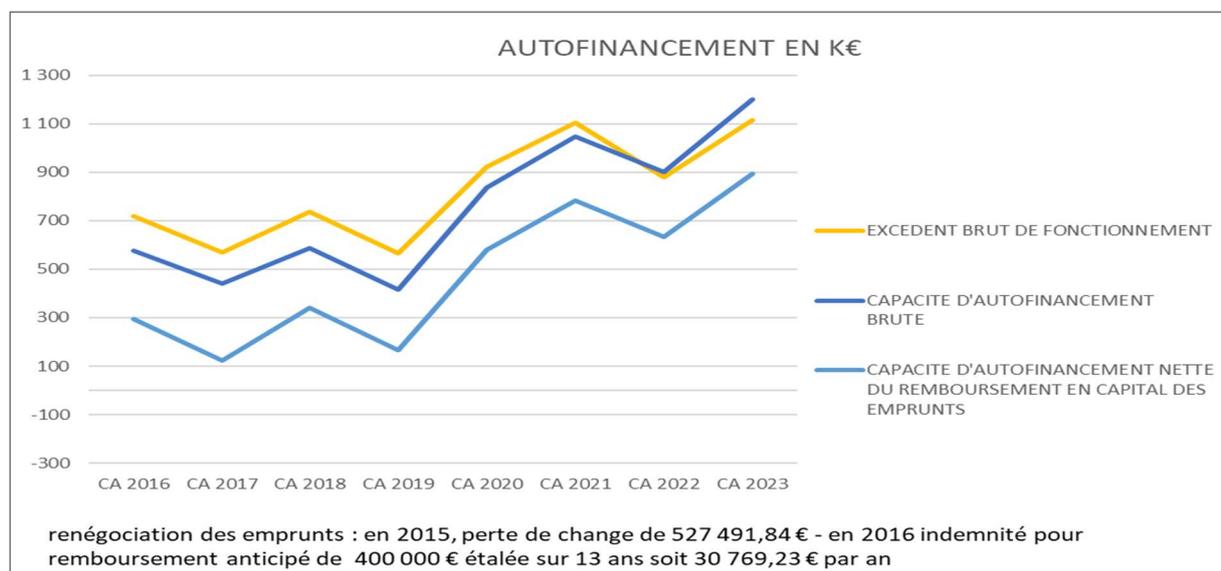
➤ Acompte sub du dépt pour l'amégt de sécurité Flandres Dunkerque :	23 640.00 €
➤ Aide école de musique :	2 043.00 €
➤ Subvention de la Ligue de foot pour le drainage du stade de foot :	7 600.00 €
➤ Bonus écologique véhicule Crafter :	9 000.00 €

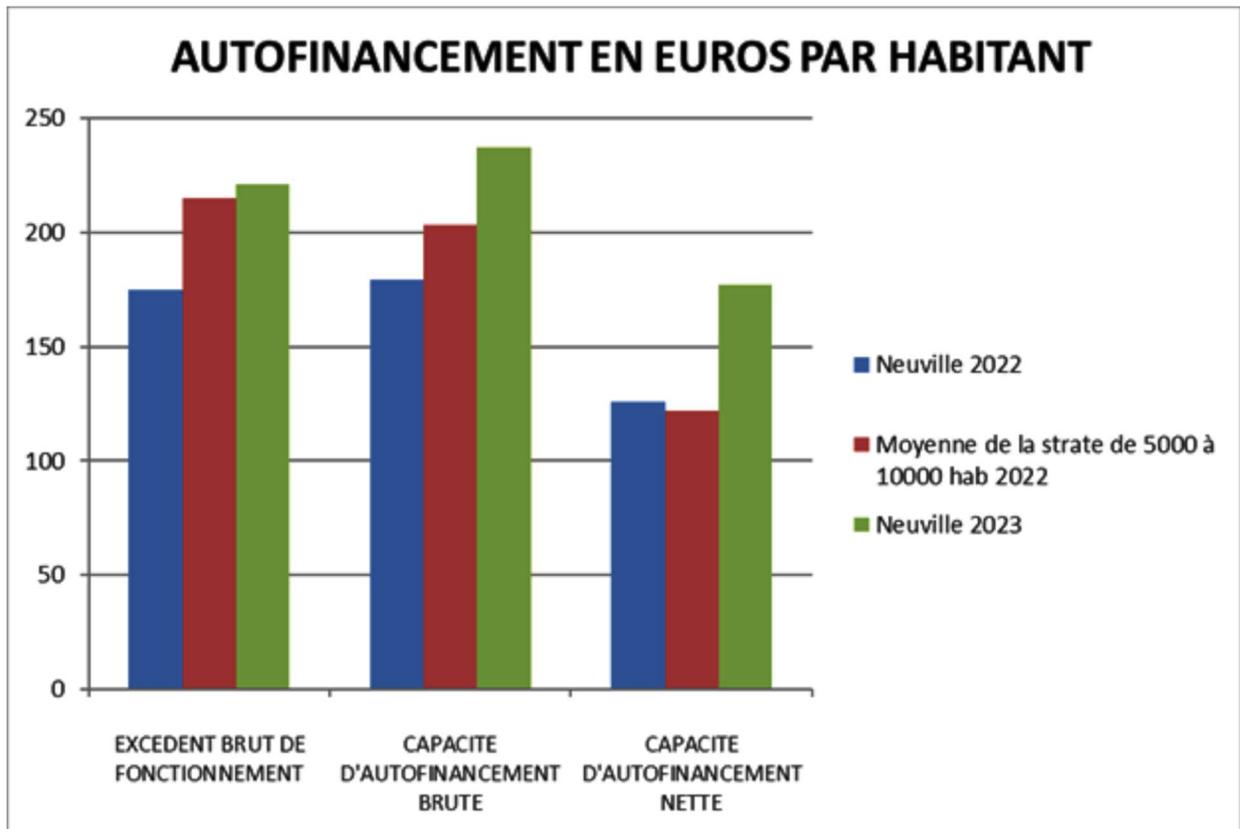
	42 283.00 €

Les subventions accordées à recevoir sont :

➤ Aménagement biodiversité parc de la Gare :	9 400.00 €
➤ Plan éco phyto :	3 300.00 €
➤ Conseil Départemental : solde Cabinet médical :	35 259.00 €
➤ FNADT : cabinet médical :	298 428.55 €
➤ Réseau de chaleur : ADEME :	736 560.37 €
➤ Réseau de chaleur DETR//DSIL :	219 630.00 €
➤ Réseau de chaleur FEDER :	412 689.22 €
➤ Sécurisation des armoires électriques :	23 300.00 €
➤ Aménagement Flandres Dunkerque solde :	15 760.00 €
➤ Fonds verts : éclairage public :	113 800.00 €
➤ Région : Aménagement Flandres Dunkerque :	18 000.00 €
➤ Département : rénovation piste athlétisme :	53 000.00 €
➤ ANS : rénovation piste athlétisme :	49 991.00 €
➤	-----
	1 989 118.14 €

AUTOFINANCEMENT

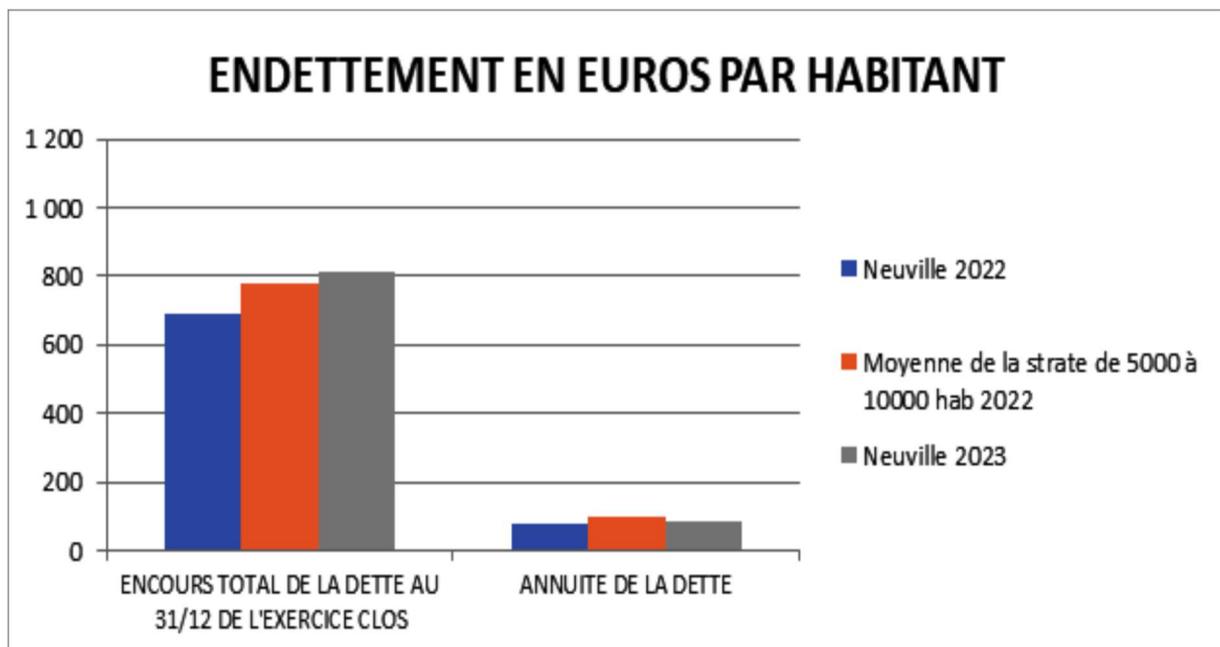




Augmentation des recettes courantes : 9,67%

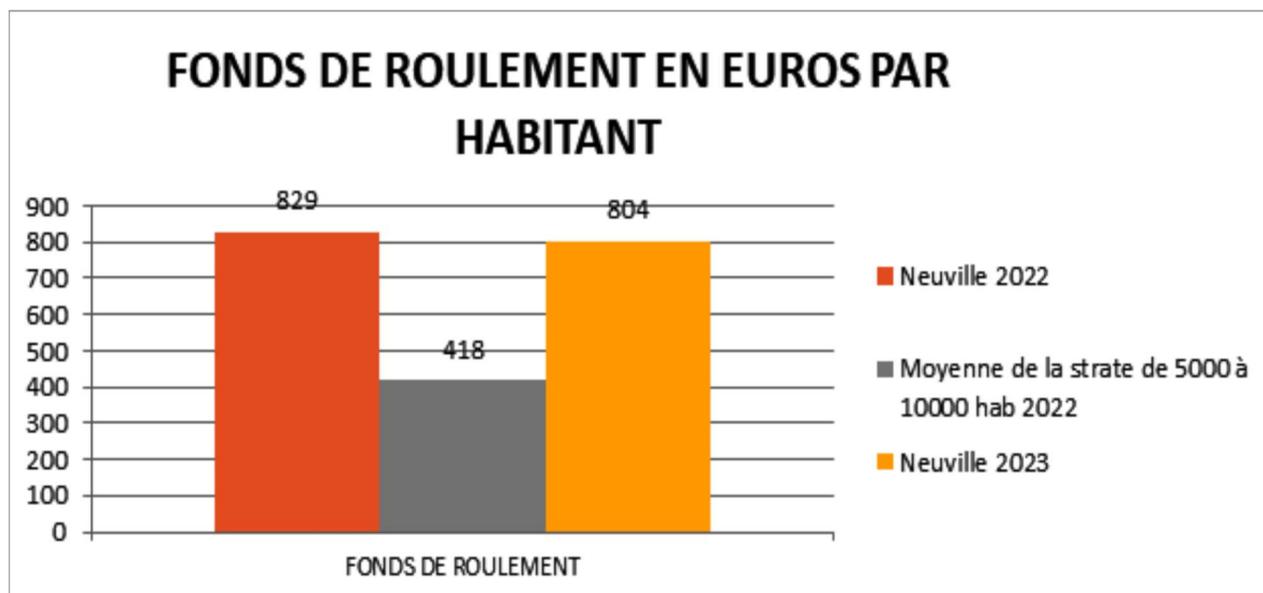
Augmentation des dépenses courantes : 5,60 %

ENDETTEMENT



Ratio d'endettement en nombre d'années : **3.43** (fin 2023)

FOND DE ROULEMENT



Monsieur Jean-Louis RICHARD remercie les membres de la Commission des finances, les services municipaux ainsi que Monsieur Eric AUBAILLY pour le travail fourni.

Après avis des membres de la Commission des finances du 02/04/2024, les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2023 dressé par M. Patrick HARDOUIN, Maire, compte qui dégage un excédent de fonctionnement de **2 198 217,57 €** et un excédent d'investissement de **1 551 044,61 €**,

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY qui après avis de la commission des finances du 02/04/2024, propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de **2 198 217,57 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT L'AFFECTATION** de la totalité de l'excédent de **2 198 217,57 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.

4 - DUREES D'AMORTISSEMENTS A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2024

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Ce dernier rappelle aux membres du Conseil Municipal que la dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les amortissements permettent de constater chaque année la dépréciation des biens tout en dégageant une ressource destinée à les renouveler.

L'article R2321-1 du CGCT explicite le champ d'application des amortissements. Une commune de plus de 3 500 habitants procède à l'amortissement de son actif immobilisé à l'exception :

- Des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation
- Des terrains autres que les gisements de terrains
- Des biens immeubles non productifs de revenus
- Des œuvres d'art
- Des immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition
- L'amortissement des réseaux et installations de voiries est facultatif.

Par délibération n°23-60 en date du 6/11/2023, le Conseil Municipal a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les budgets de la commune qui étaient gérés en M14.

Les durées d'amortissements sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- Des frais d'études non suivis de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- Des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- Des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
 - ✓ Cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
 - ✓ Trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
 - ✓ Quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national

L'instruction M57 prévoit cependant que l'amortissement est réalisé au prorata temporis du temps prévisible d'utilisation. Il commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés, cette date correspondant à la date de mise en service de l'immobilisation.

Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service.

Cela implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, la commune de Neuville-aux-Bois calculait ses amortissements en année pleine (soit début des amortissements au 1^{er} janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, sur les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024, sans retraitements des exercices précédents.

Monsieur Tony EYMOZ souligne que la modification des durées d'amortissement, en adéquation avec la pérennité des équipements, permet un meilleur lissage des investissements.

Après avis des membres de la Commission des finances du 02/04/2024, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACTENT** l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les budgets de la commune relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.
- **APPROUVENT** les durées d'amortissement ci-dessous pour les budgets de la commune relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2024 :

5 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT N°202401

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation de ce point.

Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une autorisation d'engagement (sur la section de fonctionnement) et crédits de paiement pour le marché de rénovation globale de l'éclairage public car le marché de maintenance est d'une durée de 4 ans de 2024 à 2027 :

Montant des Autorisation d'Engagement (AE)	
	2024
Montant initial	60 360,00

Montant des Crédits de paiement (CP)			
CP OUVERTS SUR 2024	RESTES A FINANCER SUR 2025	RESTES A FINANCER SUR 2026	RESTES A FINANCER SUR 2027
15 090,00	15 090,00	15 090,00	15 090,00

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération n°23-64 du 06/11/2023 relative à l'attribution du marché de rénovation globale de l'éclairage public,

Après avis de la commission des finances du 02/04/2024, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement tels qu'indiqués ci-dessus.

6 - VOTE DES TAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, propose le maintien des taux d'imposition pour 2024 pour la partie des taux d'imposition pour laquelle le Conseil Municipal a le pouvoir de décision.

Il rappelle néanmoins que malgré le maintien des taux d'imposition 2024 par la Commune, c'est la loi de finances qui fixe les bases d'imposition sur lesquelles sont calculées ensuite le montant de la taxe

d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et le non bâti. Si les bases d'imposition sont augmentées le montant total des taxes dont le contribuable neuvillois est redevable augmente également.

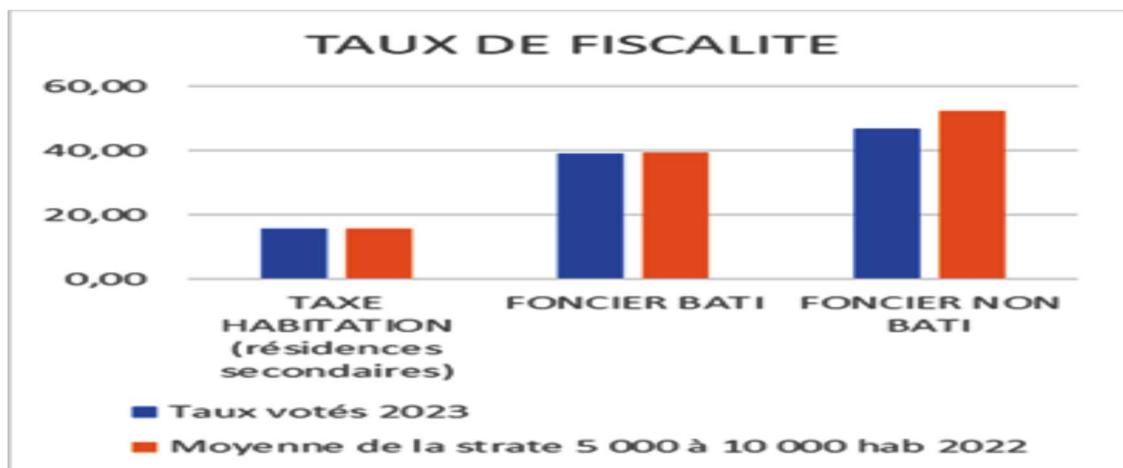
En maintenant les taux d'imposition, la commune permet aux contribuables neuvillois de ne pas subir une hausse de leur imposition trop importante.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le montant des contributions directes s'élève à 2 479 258,00 € et les allocations compensatrices à 189 113,00 € soit un total de 2 668 371,00 € :

✓ Taxes foncières :	2 726 388.00 €
✓ Taxe habitation sur les résidences secondaires :	34 014.00 €
✓ Allocations compensatrices :	189 113.00 €
✓ Effet du coefficient correcteur :	- 281 144.00 €

Total	2 668 371.00 €

	2022	2023	Proposition 2024
Taxe d'habitation			15,66%
Taxe foncière (bâti)	20,71%	39,27%	39,27%
Taxe foncière (non bâti)	46,89%	46,89%	46,89%



Après avis de la Commission des finances du 02/04/2024, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT LE MAINTIEN des taux suivants :**
 - ✓ Taxe d'habitation..... 15.66%
 - ✓ Taxe foncière (bâti)..... 39.27 %
 - ✓ Taxe foncière (non bâti) 46.89 %

- **CHARGENT Monsieur le Maire :**
 - ✓ De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - ✓ De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7 – VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2024

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour l'exposé des propositions de tarifs municipaux pour l'année 2024.

Monsieur Eric AUBAILLY informe les membres du Conseil Municipal que lors de la commission des finances du 02/04/2024, il a été proposé la hausse de 2,50 % de certains tarifs.

Il présente ensuite l'ensemble des tarifs municipaux comme suit :

Tarifs applicables au 1^{er} mai 2024

A) LOCATIONS

1) Salles municipales

Salle des fêtes	1/2 journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Neuvillois	333 €	666 €	1 166 €	1 333 €
Acompte	99 €	200 €	350 €	400 €
Non neuvillois	714 €	1 430 €	2 502 €	2 860 €
Acompte	214 €	428 €	644 €	859 €
Caution/Principale	750 €			
Caution/Ménage	750 €			
Prestation ménage	750 €			
Location vaisselle	250 €			

Pichardière (Salle Madelin)

	1/2 journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Neuvillois	161 €	322 €	563 €	644 €
Acompte	97 €	97 €	169 €	193 €
Non neuvillois	256 €	513 €	897 €	1 025 €
Acompte	0 €	154 €	269 €	308 €
Caution/Principale	320 €			
Caution/Ménage	320 €			
Prestation ménage	320 €			

Salle du Moulin

	1/2 journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Neuvillois	69 €	137 €	240 €	275 €
Acompte	21 €	41 €	72 €	82 €
Non neuvillois	256 €	513 €	897 €	1 025 €
Acompte	77 €	154 €	269 €	308 €
Caution/Principale	140 €			
Caution/Ménage	140 €			
Prestation ménage	140 €			

2) Centre social

C.I.H.L. (par jour d'occupation)	22.00 €
P.M.I (par jour d'occupation)	Gratuit
Salle de réunion	119.00 €
Aide à domicile (Association Neuville-aux-Bois)	Gratuit

B) MEDIATHEQUE

Une copie "Impression Texte"	0.25 €
Une copie "Impression image"	0.40 €
Abonnement neuvillois	10.00 €
Abonnement extérieurs	20.00 €
Sac (médiathèque)	1.50 €
Carte perdue	2.00 €
Livre Neuville	30.00 €
Ancien livre	0.20 €
Ancienne BD	1.00 €

C) CIMETIERE

CONCESSIONS

Concession trentenaire	370.00 €
Concession cinquantenaire	613.00 €

ESPACE CINERAIRE

Champ d'urne (15 ans)	984.00 €
Champs d'urne (30 ans)	1 166.00 €
Renouvellement champ d'urne cinéraire(15ans)	182.00 €
Renouvellement champ d'urne cinéraire(30ans)	364.00 €

D) DIVERS

Vacation du gardien de police	25.00 €
Coût par élève école maternelle	1 234.00 €
Coût par élève école élémentaire	454.00 €
Participation ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire)	617.00 €
Jardins familiaux €/m2/an	0.20 €
Déneigement (l'heure)	56.00 €

Droit de place (marché)

✓ Journée	5.00 €
✓ Mois	16.00 €
✓ Trimestre	39.00 €

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024

E) RESTAURANT SCOLAIRE

Ecoles publiques

Elève régulier

✓	QF < 890 €	3.20 €
✓	QF-891/1300	3.40 €
✓	QF- 1301/2999	3.60 €
✓	QF >2999	3.80 €

Elève exceptionnel	5.00 €
Personnel enseignant	5.20 €
Personnel municipal	5.20 €
Elève enfant allergique	1.90 €
Communauté de commune de la Forêt (mercredi)	3.60 €

Ecole Saint Joseph

Fourniture repas

✓	Elèves neuvillois	3.60 €
✓	Elèves hors commune	4.30 €
✓	Enseignants	5.20 €

Monsieur Tony EYMOZ signale, que sauf erreur de sa part, il semble qu'il aurait été annoncé aux parents d'élèves qu'il n'y aurait pas de hausse de tarifs du restaurant scolaire.

Monsieur Patrick HARDOUIN indique les coûts de repas n'avaient pas été augmentés lorsqu'il a été opté pour une tarification au quotient familial. Or, il s'agit aujourd'hui de voter les tarifs qui seront applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024. Il souligne la hausse importante des denrées alimentaires et rappelle également que les prix appliqués à Neuville-aux-Bois sont bien inférieurs à ceux des autres communes.

F) ECOLE DE MUSIQUE

Neuvillois			
1 élève	2 élèves	3 élèves	4 élèves
207 €	165 €	124 €	83 €
502 €			
Non Neuvillois			
1 élève	2 élèves	3 élèves	4 élèves
361 €	289 €	216 €	145 €
605 €			

Neuvillois	Non Neuvillois
77 €	97 €

CURSUS MUSIQUE
Formation musicale ; pratique collective;
pratique instrumentale

HORS CURSUS
Instrument seul pour les personnes majeurs
ou sur dérogation

G) TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX – CONVENTIONS CCF ET AUTRES

Compresseur	11,00 €
Cylindre vibrant	12,00 €
Bétonnière	10,50 €
Camion	50,00 €
Vidage cave	19,00 €
Tracteur avec outil	22,00 €
Mini-pelle	32,00 €
Chargeur	43,00 €
Agents	28,00 €
Encadrements	31,00 €

Après avis de la Commission des finances en date du 02/04/2024, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXENT**, conformément aux tableaux ci-dessus, les montants des tarifs à compter du **1^{er} mai 2024** et à compter du **1^{er} septembre 2024** pour l'école de musique et pour le restaurant scolaire.

8 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2024

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que les membres du Conseil Municipal ou si un membre de leur famille qui fait partis du bureau de l'une des associations pour lesquelles il est proposé l'octroi d'une subvention, ils ne peuvent pas prendre part au vote.

Monsieur Yves MACE et Madame Nadia THIBAUT ne prendront donc pas part au vote.

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour l'exposé des propositions de subventions 2024.

Il expose :

BENEFICIAIRES	MONTANT
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire	2 700.00
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	2 000.00
Association Sportive Ecole Publique (USEP)	500.00
Pep 45 (Association des Pupilles de l'Enseignement Public)	100.00
Comité des Fêtes	7 500.00
FNACA	200.00
AIDE AU PERMIS	6 920.00
La prise de BEC	500.00
Aide à Domicile aux personnes âgées	8 500.00
Association des Donneurs de Sang	250.00
Secours Catholique	600.00
Secours Populaire	600.00
Resto du cœur	200.00
Banque alimentaire du Loiret	200.00
Les Roses Poudrées	100.00

BENEFICIAIRES	MONTANT
Amicale de Neuville-aux-Bois	25 000.00
Athlétisme	3 200.00
Association Sportive Collège	180.00
A.S.P.N. (Pétanque)	1 400.00
Neuville-Sports	50 000.00
S.M.T.N.B. (Tennis)	8 400.00
Diapason	700 00
Harmonie Neuville	2 900.00
Société Archéologique	1 350.00
Idyllic Mistinguett	1 000.00

Après avis de la Commission des finances du 02/04/2024, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT l'octroi des subventions municipales 2024 tel qu'indiqué ci-dessus.**

9 - BUDGET COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY, Adjoint au Maire délégué aux finances, pour la présentation du budget communal 2024.

Monsieur Eric AUBAILLY, expose :

Informations générales pour 2024

- ✓ L'inflation

En France, le ralentissement de l'inflation va se poursuivre : + 2.5% en 2024.

Budget en suréquilibre

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	5 673 791.24 €	7 417 786.77 €
Investissement	4 328 925,94 €	6 762 557,17 €

Priorités budgétaires 2024 :

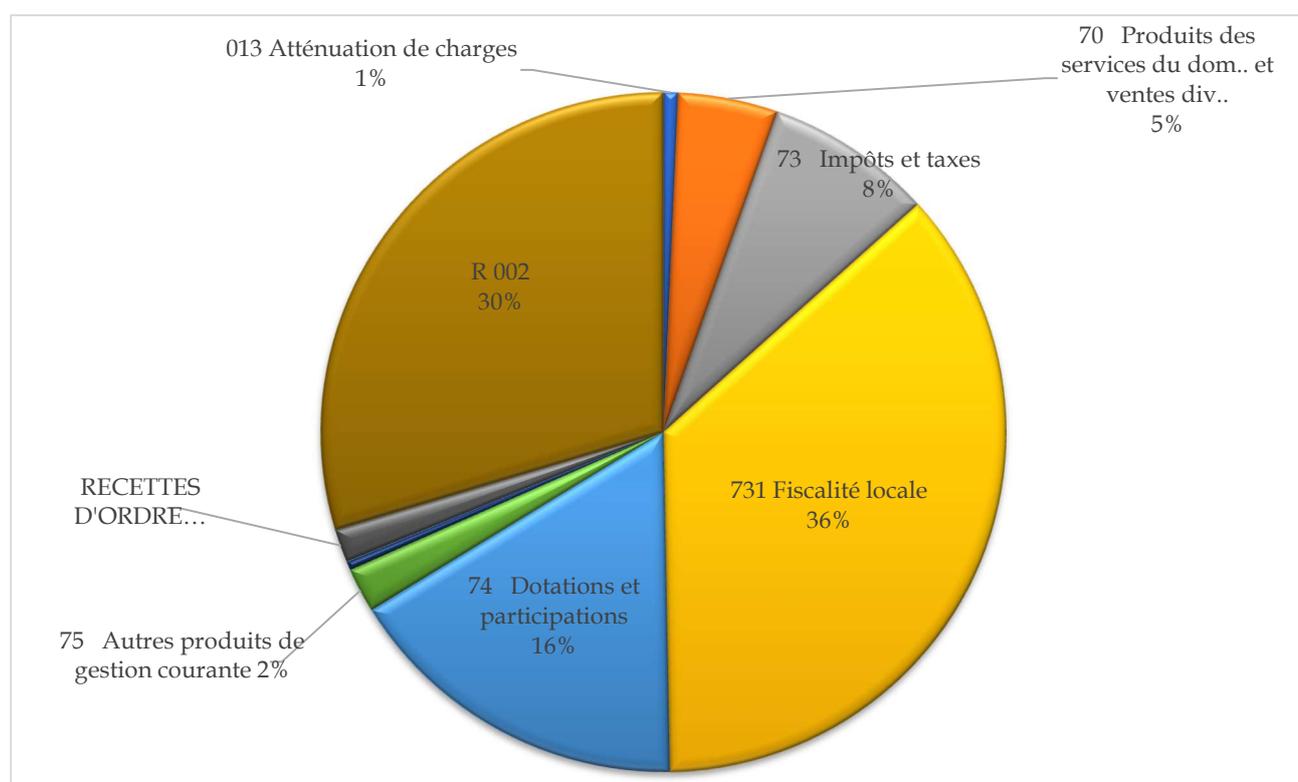
- ✓ Fin des travaux du réseau de chaleur et la mise en service de la chaufferie bois
- ✓ Cabinet médical
- ✓ Piste d'athlétisme
- ✓ Fin de l'accessibilité
- ✓ Rénovation de l'éclairage public
- ✓ Fin des travaux du Centre Technique Municipal : cour, rayonnages
- ✓ Réaménagement du jardin public Avenue de Verdun
- ✓ Festivités liées au passage de la flamme olympique le 10/07/2024 à Neuville-aux-Bois

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

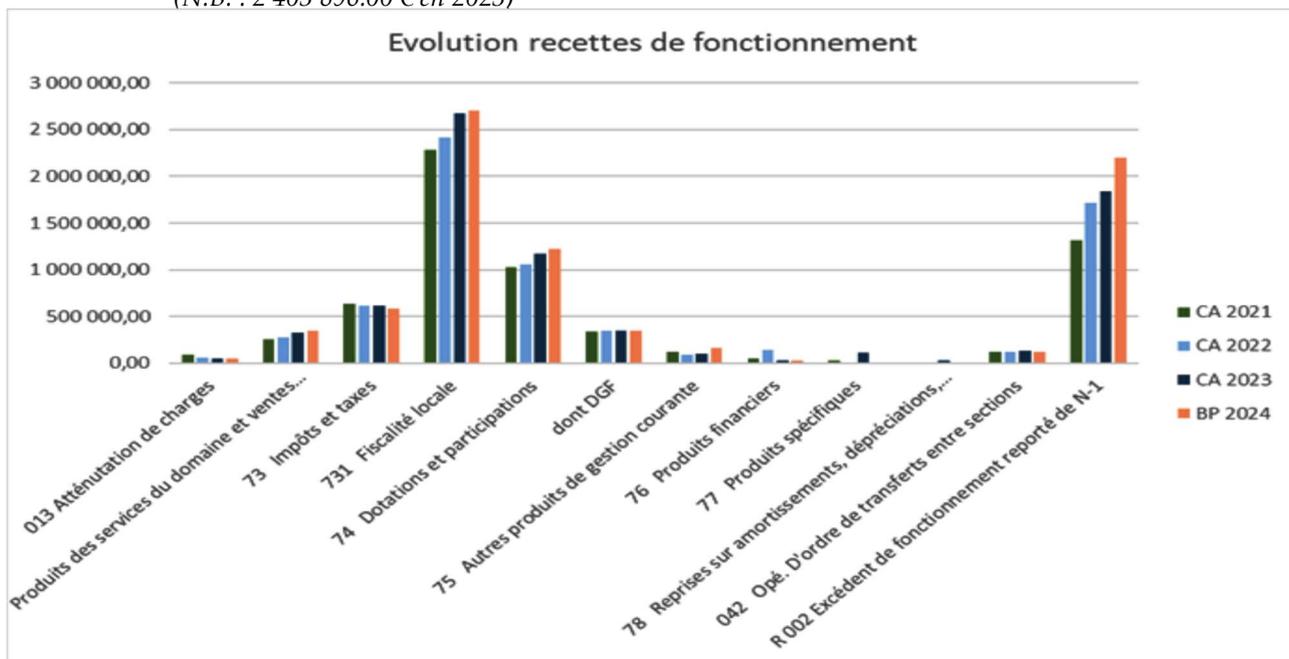
RECETTES	5 219 569,20 €
DEPENSES	5 673 791,24 €
RESULTATS	- 454 222,04 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 774 967,09 €	4 844 923,78 €	5 249 569,60 €	5 219 569,20 €
RECETTES REELLES	4 655 896,44 €	4 717 288,81 €	5 121 934,63 €	5 102 120,21 €
013 Atténuation de charges	58 666,37 €	43 100,00 €	54 752,41 €	50 000,00 €
70 Produits des services du dom.. et ventes div..	277 067,61 €	323 600,00 €	326 982,93 €	350 200,00 €
73 Impôts et taxes	3 032 393,60 €	593 252,00 €	616 694,02 €	587 298,00 €
731 Fiscalité locale		2 514 080,00 €	2 675 577,42 €	2 699 303,00 €
74 Dotations et participations	1 056 725,47 €	1 092 174,00 €	1 174 015,83 €	1 225 411,00 €
75 Autres produits de gestion courante	85 967,55 €	78 200,00 €	99 154,64 €	157 900,00 €
76 Produits financiers	141 226,00 €	32 213,42 €	32 213,42 €	30 008,21 €
77 Produits spécifiques	3 493,84 €	10 000,00 €	113 183,04 €	
78 Reprises sur amortissements et provisions	356,00 €	30 669,39 €	29 360,92 €	2 000,00 €
79 Transferts de charges				
RECETTES D'ORDRE	119 070,65 €	127 634,97 €	127 634,97 €	117 448,99 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	119 070,65 €	127 634,97 €	127 634,97 €	117 448,99 €
POUR INFO REPORT				
R 002	1 718 452,37 €	1 842 989,05 €	1 842 989,05 €	2 198 217,57 €
Total général	6 493 419,46 €	6 687 912,83 €	7 092 558,65 €	7 417 786,77 €

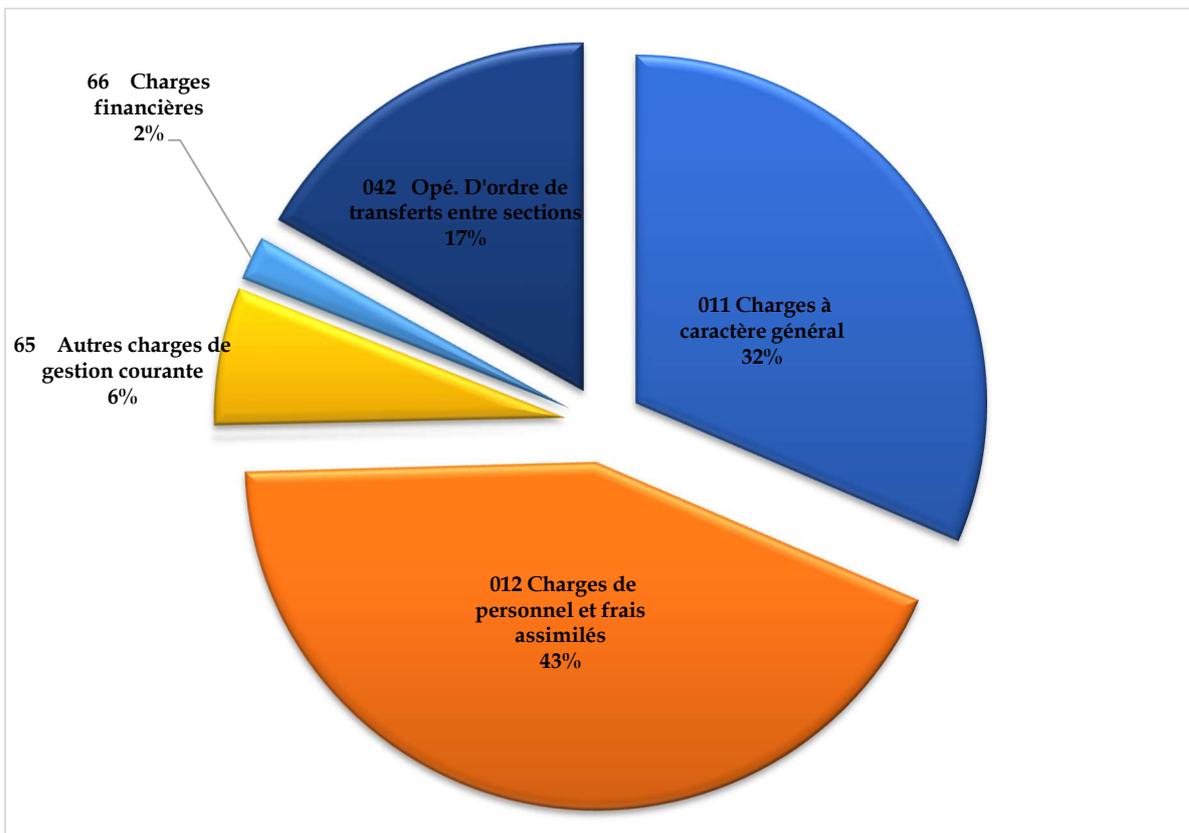


- L'excédent de fonctionnement reporté de 2023**2 198 217,57 €**
- Dotations, subventions et participations**1 225 411,00 €**
 - ✓ DF... .. **347 252,00 €** (347 252,00 € en 2023)
 - ✓ DSR **409 617,00 €** (325 615,00 € en 2023)
- Imposition :
 - ✓ Attribution de compensation **577 298,00 €**
(N.B. : 581 756 € en 2023)
 - ✓ Taxes foncières.....**2 483 248,00 €**
(N.B. : 2 403 896.00 € en 2023)



Dépenses de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 206 084,15 €	4 650 430,41 €	5 094 268,54 €	4 894 341,08 €	5 673 791,24 €
DEPENSES REELLES	3 460 991,21 €	3 754 889,99 €	4 252 791,95 €	4 055 950,15 €	4 719 702,49 €
011 Charges à caractère général	1 146 759,97 €	1 224 932,00 €	1 409 066,20 €	1 227 378,19 €	1 786 231,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 836 478,14 €	2 045 478,84 €	2 241 500,00 €	2 241 060,73 €	2 444 200,00 €
014 Atténuations de produits	12 234,00 €	7 105,00 €	7 100,00 €	4 824,00 €	5 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	324 379,26 €	352 441,90 €	371 055,00 €	357 211,31 €	362 970,00 €
66 Charges financières	133 129,62 €	124 164,90 €	122 670,75 €	121 565,09 €	116 301,49 €
67 Charges spécifiques	8 010,22 €	767,35 €	5 000,00 €	103 910,83 €	5 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions					
022 Dépenses imprévues			96 400,00 €		
DEPENSES D'ORDRE	745 092,94 €	895 540,42 €	841 476,59 €	838 390,93 €	954 088,75 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 092,94 €	895 540,42 €	841 476,59 €	838 390,93 €	954 088,75 €
023 Virement à la section d'investissement					
RESULTAT DE L'EXERCICE	407 125,37 €	124 536,68 €	-249 344,76 €	355 228,52 €	-454 222,04 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	1718452,37	1 842 989,05 €	1 593 644,29 €	2 198 217,57 €	1 743 995,53 €



	CA2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	1 117 595,41€	1 197 681,71€	1 379 066,20 €	1 195 517,30 €	1 786 231,00 €
60611 Eau et assainissement	14 794,09 €	19 128,59 €	16 200,00 €	16 735,01 €	17 300,00 €
60612 Energie - Electricité	214 401,42 €	303 619,09 €	371 000,00 €	253 294,70 €	242 500,00 €
60621 Combustibles	98,71 €	1 889,40 €	1 900,00 €	2 803,18 €	48 000,00 €
60622 Carburants	12 092,97 €	16 439,98 €	16 600,00 €	13 360,93 €	13 600,00 €
60623 Alimentation	146 977,37 €	162 787,07 €	179 100,00 €	186 718,88 €	198 000,00 €
60624 Produits de traitement					
60628 Autres fournitures non stockées	85 346,02 €	61 662,69 €	91 300,00 €	73 972,58 €	80 000,00 €
60631 Fournitures d'entretien	28 088,83 €	27 482,09 €	28 500,00 €	20 475,26 €	21 000,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	15 323,25 €	13 661,18 €	14 600,00 €	28 821,67 €	30 000,00 €
60633 Fournitures de voirie	16 798,81 €	10 084,19 €	10 500,00 €	9 737,15 €	15 000,00 €
60636 Vêtements de travail	12 251,14 €	2 207,77 €	7 400,00 €	10 613,13 €	11 000,00 €
6064 Fournitures administratives	13 766,47 €	17 170,48 €	17 000,00 €	18 332,04 €	17 000,00 €
6065 Livres, disques, cassettes... (médiathèques)	7 703,21 €	6 259,30 €	9 000,00 €	7 068,36 €	9 000,00 €
60668 Autres produits pharmaceutiques					200,00 €
6067 Fournitures scolaires	19 521,17 €	18 397,53 €	20 311,00 €	16 215,94 €	19 300,00 €
6068 Autres matières et fournitures					450,00 €
611 Contrats de prestations de services	28 411,67 €	26 760,13 €	20 000,00 €	31 211,18 €	30 450,00 €
6132 Locations immobilières			3 600,00 €	4 620,00 €	5 040,00 €
61351 Matériel roulant					25 900,00 €
61358 Autres					15 600,00 €
61521 Entretien terrains	81 748,96 €	50 560,29 €	90 000,00 €	96 932,58 €	125 000,00 €

	CA2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
615221 Entretien et réparations bât publics	64 771,16 €	90 349,22 €	93 400,00 €	18 593,71 €	100 000,00 €
615228 Entretien et réparations d'autres bât	4 527,10 €	838,30 €	6 200,00 €	7 376,28 €	4 500,00 €
615231 Entretien et réparations des voiries	13 013,60 €	0,00 €	7 400,00 €	2 040,00 €	5 000,00 €
615232 Entretien et réparations des réseaux	13 927,32 €	16 024,61 €	16 600,00 €	13 503,01 €	15 100,00 €
61551 Entretien matériel roulant	26 692,09 €	26 003,50 €	26 000,00 €	17 298,07 €	17 600,00 €
61558 Entretien autres biens mobiliers	8 096,01 €	5 698,33 €	7 200,00 €	4 250,60 €	6 000,00 €
6156 Maintenance	50 521,78 €	64 416,09 €	60 800,00 €	74 422,40 €	153 000,00 €
616 Primes d'assurance					
6161 Multirisques	31 693,95 €	32 950,72 €	37 068,00 €	36 189,85 €	35 700,00 €
6162 Assurance obligatoire dommage-construction					84 000,00 €
6168 Autres primes d'assurances	465,49 €	507,79 €	551,20 €	551,20 €	560,00 €
617 Etudes et recherches					
6182 Documentation générale et technique	2 763,01 €	2 711,79 €	2 800,00 €	2 442,98 €	2 400,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	18 480,00 €	9 999,20 €	10 000,00 €	14 540,00 €	37 500,00 €
6185 Frais de colloques et séminaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	665,00 €	700,00 €
6188 Autres frais divers	798,08 €	3 199,69 €	1 000,00 €	819,59 €	1 000,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	450,00 €	574,98 €	550,00 €	550,00 €	440,00 €
62268 Autres honoraires	9 742,26 €	8 834,40 €	4 000,00 €	3 780,00 €	3 000,00 €
6227 Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	595,21 €	2 000,00 €	854,99 €	1 000,00 €

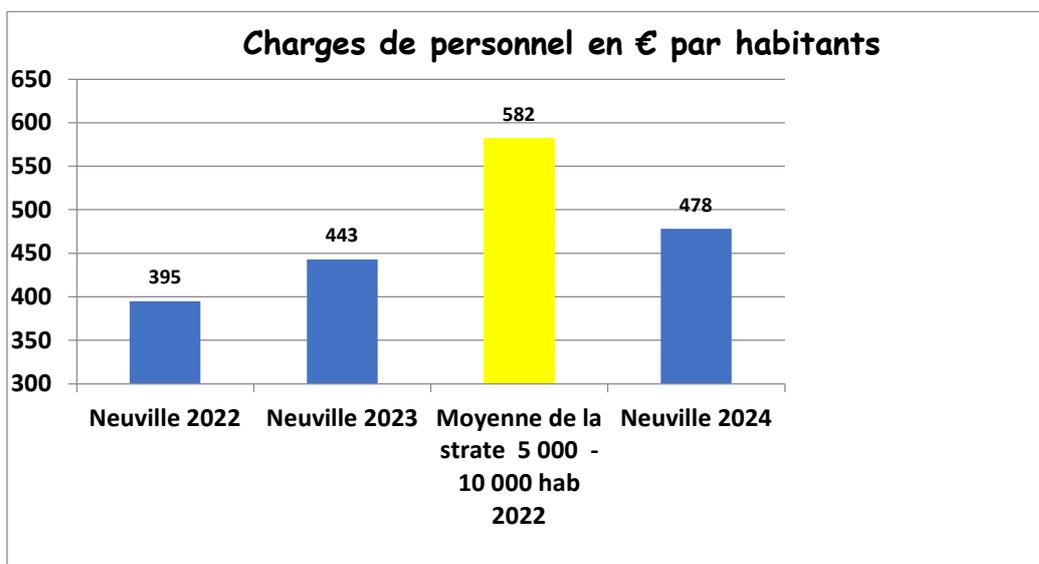
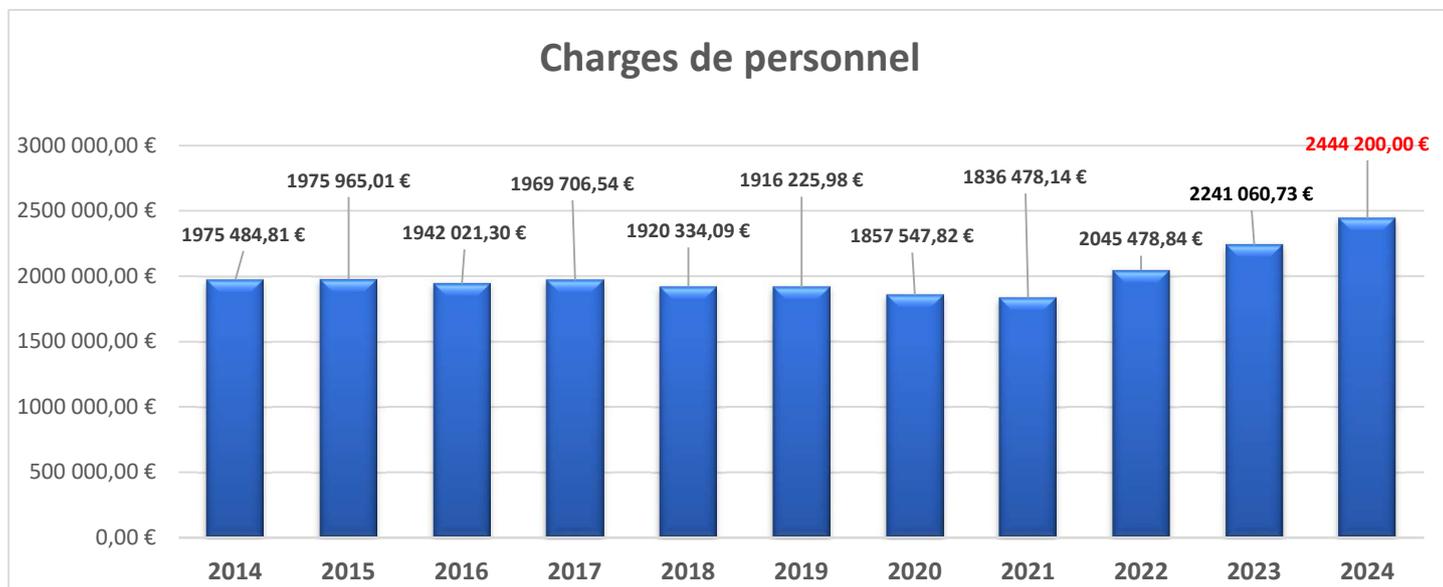
	CA2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
6228 Divers	55 996,66 €	40 890,09 €	51 359,00 €	51 875,80 €	62 700,00 €
6231 Annonces et insertions	0,00 €	3 787,56 €	5 000,00 €	5 172,00 €	6 500,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	25 309,56 €	52 707,30 €	51 640,00 €	52 220,30 €	211 200,00 €
6236 Catalogues et imprimés	11 795,64 €	8 915,03 €	9 150,00 €	4 310,60 €	8 300,00 €
6237 Publications					
6238 Divers					
6247 Transports collectifs	1 230,00 €	4 373,00 €	4 460,00 €	2 334,00 €	4 160,00 €
6251 Voyages et déplacements	4,00 €	82,20 €	100,00 €	761,75 €	800,00 €
6256 Missions	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
6257 Receptions					
6261 Frais d'affranchissement	11 808,13 €	11 450,88 €	11 040,00 €	9 282,69 €	9 500,00 €
6262 Frais de télécommunications	22 111,49 €	19 222,13 €	20 100,00 €	19 817,38 €	21 000,00 €
627 Services bancaires et assimilés	151,96 €	1 174,05 €	200,00 €	171,03 €	200,00 €
6281 Concours divers (cotisations...)	11 187,70 €	12 087,04 €	12 500,00 €	18 199,93 €	18 600,00 €
6282 Frais de gardiennage	479,86 €	479,86 €	500,00 €	496,09 €	504,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	10 804,41 €	13 658,46 €	14 500,00 €	15 798,26 €	20 000,00 €
6284 Redevances pour services rendus					
62876 Remboursement de frais à GFP de rattachement			2 227,00 €	2 227,00 €	2 227,00 €
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes					
6288 Autres services extérieurs	3 886,30 €	8 057,50 €	4 710,00 €	3 994,20 €	8 600,00 €
63512 Taxes foncières	19 515,00 €	19 983,00 €	19 000,00 €	20 066,00 €	20 100,00 €

Dépenses de fonctionnement Charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées à 2 444 200.00 €.

En 2024, l'estimation prend en compte principalement :

- L'incidence en année pleine des recrutements 2023
- L'incidence en année pleine de la hausse du point d'indice au 01/07/2023
- L'incidence en année pleine de la hausse du SMIC au 01/05/2023
- L'incidence en année pleine de certains indices majorés jusqu'à 9 points au 01/07/2023
- Pas d'agents recenseurs en 2024
- Plus 5 points d'indice pour tous au 01/01/2024
- Les évolutions d'échelons et de grade connues à ce jour
- L'agent de ménage pour le cabinet médical
- La régularisation de la GIPA 2022
- La prime pouvoir d'achat

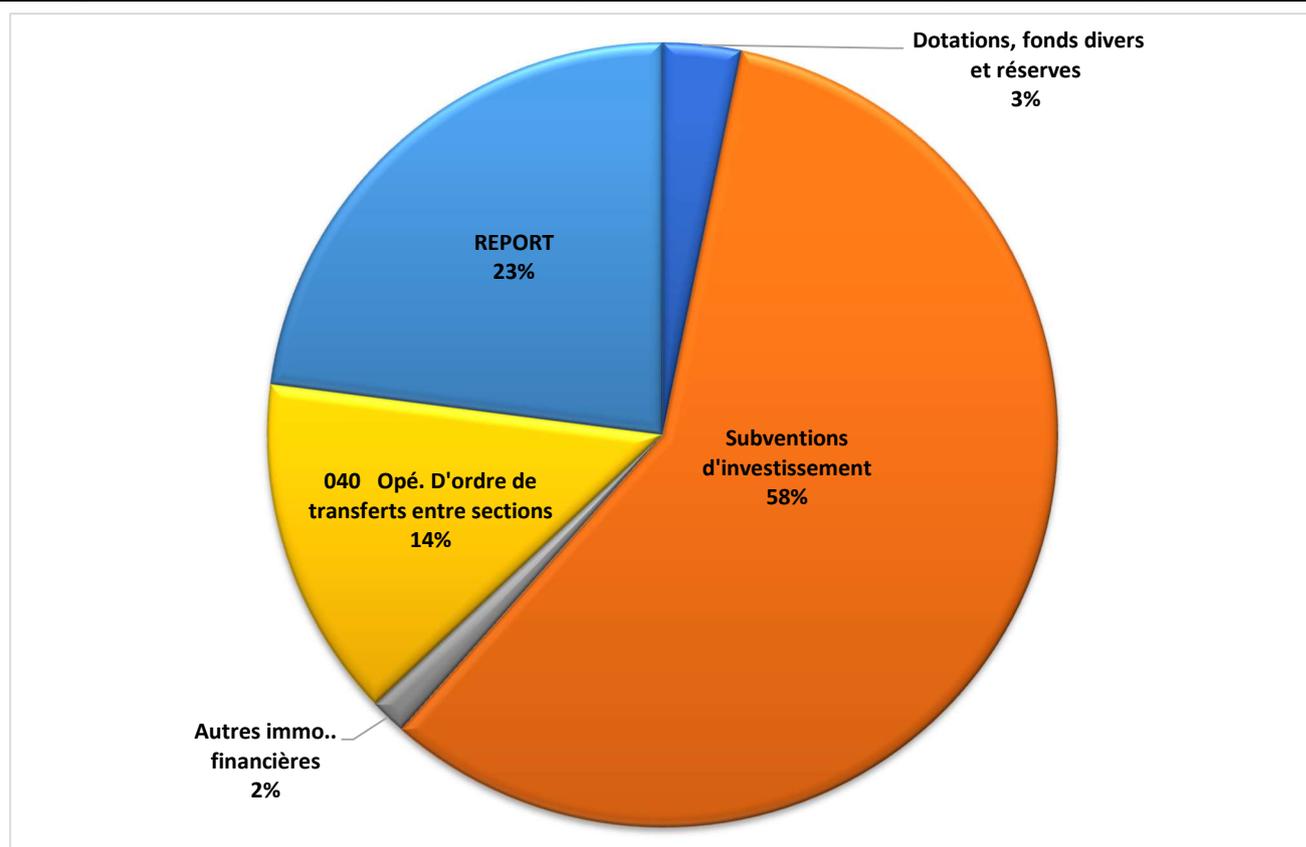


INVESTISSEMENT 2024

RECETTES	5 211 512,56 €
DEPENSES	4 328 925,94 €
RESULTATS	882 586,62 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 257 132,64 €	1 392 733,91 €	5 121 086,23 €	2 594 145,33 €	5 211 512,56 €
RECETTES REELLES	512 039,70 €	497 193,49 €	4 279 609,64 €	1 652 754,40 €	4 257 423,81 €
Dotations, fonds divers et réserves	288 319,76 €	170 910,14 €	746 124,00 €	240 465,03 €	216 438,00 €
Subventions d'investissement	128 895,34 €	180 300,65 €	2 352 886,99 €	42 283,00 €	3 942 510,25 €
Emprunts et dettes assimilées		50 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	
Produits de cession			133 400,00 €		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours				322 807,72 €	
Autres immo.. financières	94 824,60 €	95 982,70 €	97 198,65 €	97 198,65 €	98 475,56 €
RECETTES D'ORDRE	745 092,94 €	895 540,42 €	841 476,59 €	941 390,93 €	954 088,75 €
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 092,94 €	895 540,42 €	841 476,59 €	941 390,93 €	954 088,75 €
041 Opé. Patrimoniales					
POUR INFO REPORT	1 890 111,36 €	1 757 015,93 €	2 177 698,21 €	2 177 698,21 €	1 551 044,61 €
R 001 Solde exécution positif reporté	1 890 111,36 €	1 757 015,93 €	2 177 698,21 €	2 177 698,21 €	1 551 044,61 €
Total général	3 147 244,00 €	3 149 749,84 €	7 298 784,44 €	4 771 843,54 €	6 762 557,17 €



Des subventions déjà accordées (solde à percevoir) : 1 989 118.14 €

➤ Aménagement biodiversité parc de la Gare :	9 400.00 €
➤ Plan éco phyto :	3 300.00 €
➤ Conseil Départemental : solde Cabinet médical	35 259.00 €
➤ FNADT : cabinet médical :	298 428.55 €
➤ Réseau de chaleur : ADEME :	736 560.37 €
➤ Réseau de chaleur DETR//DSIL :	219 630.00 €
➤ Réseau de chaleur FEDER :	412 689.22 €
➤ Sécurisation des armoires électriques :	23 300.00 €
➤ Aménagement Flandres Dunkerque solde :	15 760.00 €
➤ Fonds verts : éclairage public :	113 800.00 €
➤ Région : Aménagement Flandres Dunkerque	18 000.00 €
➤ Département : rénovation piste athlétisme	53 000.00 €
➤ ANS : rénovation piste athlétisme :	49 991.00 €

Des subventions en cours pas encore accordées : 1 953 392.11 €

➤ Conseil départemental : cabinet médical	200 000.00 €
➤ EPCI : cabinet médical	245 000.00 €
➤ CRST : cabinet médical	125 000.00 €
➤ FONDS VERTS : cabinet médical	115 000.00 €
➤ Cot Enr : cabinet médical	221 280.00 €
➤ DETR/ DSIL : cabinet médical	473 937.41 €
➤ Piste athlétisme DETR/DSIL :	123 260.60 €
➤ Piste athlétisme CRST :	75 417.20 €
➤ Aménagement du CTM :	44 496.90 €
➤ Travaux amélioration énergétique bâtiments :	
✓ ABO WIND	150 000.00 €
✓ CRST	180 000.00 €

Autres recettes

➤ Le FCTVA sur les dépenses 2022 :	86 438.00 €
➤ La taxe d'aménagement (estimation)	130 000.00 €
➤ Les amortissements (estimation)	936 000.00 €
➤ L'amortissement de la pénalité de renégociation de la dette	18 088.75 €
➤ Remboursement capital emprunt voirie, eau et assainissement, eaux pluviales par la CCF	98 475.56 €
➤ Le solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté de la commune	1 551 044.61€

TOTAL RECETTES : 6 762 557.17 €

Dépenses d'investissement

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 390 228,07 €	972 051,63 €	4 241 894,66 €	3 220 798,93 €	4 328 925,94 €
DEPENSES REELLES	1 268 113,77 €	852 980,98 €	4 114 259,69 €	3 093 163,96 €	4 211 476,95 €
Immobilisations incorporelles	38 958,97 €	38 691,93 €	56 650,00 €	17 439,85 €	171 260,00 €
Immobilisations corporelles	946 925,02 €	475 192,33 €	1 764 177,91 €	911 124,37 €	1 773 073,18 €
Immobilisations en cours	20 529,60 €	70 996,73 €	1 980 295,60 €	1 857 596,16 €	1 909 641,48 €
Emprunts et dettes assimilées	261 700,18 €	268 099,99 €	307 003,58 €	307 003,58 €	344 502,29 €
Dépenses imprévues			6 132,60 €		
Dotations, fonds divers,			0,00 €		13 000,00 €
Autres immobilisations					
DEPENSES D'ORDRE	122 114,30 €	119 070,65 €	127 634,97 €	127 634,97 €	117 448,99 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	122 114,30 €	119 070,65 €	127 634,97 €	127 634,97 €	117 448,99 €
041 Opé. Patrimoniales					
Pour info Résultat d'exercice	-133 095,43 €	420 682,28 €	879 191,57 €	-626 653,60 €	882 586,62 €
Résultat cumulé	1 757 015,93 €	2 177 698,21 €	3 056 889,57 €	1 551 044,61 €	2 433 631,23 €

Les dépenses d'investissement comprennent :

- ✓ Le remboursement du capital des emprunts : 344 502.29 €
- ✓ L'amortissement des subventions d'équipement : 117 448.99 €
- ✓ Les dépenses de travaux et d'équipements : 3 853 974.66 €
- ✓ Le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CCF 13 000.00 €

Total dépenses 4 328 925.94 €

PRINCIPAUX TRAVAUX

- ✓ Fin des travaux du réseau de chaleur et mise en service de la chaufferie bois.
- ✓ Rénovation et extension du cabinet medical.
- ✓ Rénovation de la piste d'athlétisme.
- ✓ Finalisation des travaux d'accessibilité .
- ✓ Rénovation de l'éclairage public.
- ✓ Fin des travaux d'aménagement du CTM (Centre technique municipal): cour, rayonnages.
- ✓ Réaménagement du jardin enfant avenue de Verdun
- ✓ Poursuite du programme de déploiement de la vidéo protection.
- ✓ Diagnostic énergétique des bâtiments et travaux qui en découlent

Autres investissements

- ✓ Mobilier pour une classe Carl Norac
- ✓ Rénovation classe école Carl Norac
- ✓ Citerne incendie + poteaux
- ✓ Poursuite aménagement parc de la gilière
- ✓

Monsieur Eric AUBAILLY remercie Monsieur Ludovic BERNICOT, Chef de projet « Petites Villes de Demain » pour son travail de recherche de financement pour les projets de la Commune.

Monsieur Patrick HARDOUIN félicite globalement l'ensemble des services municipaux.

Madame Julia VAPPEREAU remercie Monsieur Eric AUBAILLY ainsi que les services municipaux pour tout le travail fourni. Elle souligne également l'excellent travail de Monsieur Ludovic BERNICOT, chargé de projet. « La réussite est là » dit-elle.

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne également l'important travail de fond qu'implique la recherche de financement. Il faut être en constante relation avec les services du Département, de la Région, des services de l'Etat et autres financeurs publics. Il n'y a pas de hasard précise-t-il. Le travail paye. Il remercie également Madame Isabelle AUBIN, responsable des finances, pour le travail qu'elle accomplit. Les périodes de préparations budgétaires sont denses.

Monsieur Patrick HARDOUIN remercie Madame Julia VAPPEREAU pour ses propos.

Après avis de la commission des finances du 02/04/2024, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTENT**, chapitre par chapitre, le projet de budget présenté par Monsieur le Maire, qui a fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce budget est présenté en suréquilibre :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 673 791,24 €	7 417 786,80 €
Section d'investissement	4 328 925,94 €	6 762 557,17 €
Total	10 002 717,18 €	14 180 343,97 €

DIVERS

Aménagement sécuritaire - Rue de Chilleurs

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'intervention de Monsieur Didier LE METTE lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, il avait proposé que l'aménagement sécuritaire de la rue de Chilleurs soit évoqué lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Il précise que tous les élus ont été destinataires du projet d'aménagement sécuritaire qui avait été présenté lors de la dernière Commission de Sécurité.

Il rappelle que les commissions municipales proposent des projets à mettre en œuvre et que le décisionnaire final reste le Conseil Municipal et le Maire.

Néanmoins, il n'entend pas déléguer ses pouvoirs de Police car seule sa responsabilité pourrait être engagée devant le juge en cas de manquement au niveau de la sécurité.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise qu'il s'agit de développer une cohérence au niveau de la signalétique. Il est favorable au maintien des priorités à droite qui est le seul moyen, à son sens, de réduire la vitesse.

Il lui est rapporté que rue de Chilleurs, les usagers de la route roulent vite et il le confirme. Cependant, la mise en place de panneaux de STOP au niveau de la rue des Marronniers et de la rue Martin Duplessis ne fera qu'amplifier le phénomène de vitesse.

Un débat s'instaure ensuite entre élus.

Monsieur Jean-Louis RICHARD est favorable à un STOP au niveau de la Rue de la Chaubardière compte tenu de sa largeur. Il est d'accord pour le maintien de la signalétique actuelle. Il s'interroge sur la sortie du lotissement à côté de FM LOGISTIC. Monsieur Patrick HARDOUIN l'informe que sauf erreur de sa part, il y a un STOP.

Monsieur Tony EYMOZ souhaite savoir s'il a été procédé à des mesures de vitesse par sens de circulation, rue de Chilleurs.

Monsieur Patrick ALBERT l'informe qu'il y a bien eu des mesures de vitesse par sens de circulation et qu'il y a une différence peu significative (3 Km / heure).

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que ces mêmes résultats sont relevés lors de la mise en place des radars pédagogiques. Le radar pédagogique contribue à la réduction de la vitesse.

Madame Karine DAVID-DAVEAU indique que Mail Est, le matin, vers 8 H 00, il est compliqué de circuler. « C'est bouché » dit-elle.

Madame Maryse AGUENIER précise également que le panneau signalétique mis en place par la Quincaillerie MAUPU, gêne la visibilité pour les usagers qui viennent sens Mail Est intersection rue de Chilleurs.

Monsieur Patrick ALBERT souligne qu'il existe de nombreux moyens en matière de signalétique.

Monsieur Cédric LASCOMBE estime que le passage à niveau situé à hauteur de la rue de la Chaubardière fait ralentir la circulation. Il est favorable à un STOP rue de la Chaubardière et demande le taux d'accidents rue de Chilleurs.

Monsieur Patrick ALBERT lui répond qu'il n'a pas été relevé d'accident dans cette rue. Il tient à préciser que Neuville-aux-Bois, n'est pas une commune dangereuse. Il y a 10 % d'infractions.

Monsieur Patrick HARDOUIN indique que 97 % des usagers respectent les limitations de vitesse. Les aménagements de voirie sont coûteux et que pour les 3 % de contrevenants, il faut malheureusement en passer par les amendes. Il tient à souligner le travail important des services de gendarmerie en matière de contrôle de vitesse sur le territoire de la commune.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal sont favorables au maintien de la signalétique existante.

Monsieur Patrick ALBERT invite tous les élus à se rendre compte sur site. Il estime qu'il faut être cohérent sur la sécurité. D'après les spécialistes en matière de sécurité, il faut une cohérence de signalétique sur l'ensemble de la longueur de la voie.

Monsieur Patrick HARDOUIN tient à préciser que le schéma d'aujourd'hui n'est pas le schéma de celui de demain. Il rappelle que seule sa responsabilité serait engagée devant le juge en cas de manquement en matière de sécurité.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur Patrick HARDOUIN clos le débat.

ELECTIONS EUROPEENNES - SCRUTIN DU 09/06/2024

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que le scrutin des élections européennes du 09 juin 2024 se déroulera à l'Ecole Élémentaire « Carl Norac » en raison de la réservation de la salle des fêtes depuis septembre 2023.

Il invite les élus à transmettre rapidement leurs disponibilités pour la tenue d'un bureau de vote.

FEST'HIVER - WEEKEND DU 06 ET 07/04/2024

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne les 14 spectacles de grande qualité qui ont été offerts à la population. Cela a été un weekend formidable qui a réuni de nombreux spectateurs petits et grands.

Rendez-vous du FEST'HIVER sur une autre commune l'année prochaine.

Il propose que la Commune de Neuville-aux-Bois organise tous les deux ans ce type d'évènements culturels en fonction de la disponibilité des salles.

Les membres du Conseil Municipal y sont tous favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 54.

Le Maire,



Patrick HARDOUIN.